Rapport annuel 2003 2004

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

Rapport annuel 2003 2004

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

105-03355/

Table des matières

Présentation au ministre responsable de la Commission 4
Présentation du ministre au président de l'Assemblée nationale 5
Message du président et directeur général 6
Présentation de la Commission 8
L'organigramme au 31 mars 2004 9
Le comité de direction 9
Le conseil d'administration tel que constitué le 28 avril 2004 10
Apport de la Commission à l'agglomération de la capitale 12

Rapport d'activité 13
L'aménagement de la capitale 14
La mise en valeur et le parachèvement de la colline Parlementaire 15
L'aménagement d'ensembles urbains, de places, de parcs et d'espaces verts 15
La mise en lumière de sites et de bâtiments 16
L'amélioration des accès à la capitale 17
La promotion de la capitale 19
Découvrir la capitale nationale 19
L'Observatoire de la Capitale 19
Au tribunal de l'Histoire 19
Les fresques historiques 20
La commémoration de personnages et d'événements 20
Les publications 21
Les simulations parlementaires 22
Une campagne publicitaire « Québec ma capitale » 22
Une nouvelle forme d'art public 22
La fonction de conseiller de la Commission 25
Les avis en matière de localisation 25
Les avis en matière d'aménagement 25
L'organisation du colloque « L'avenir démographique de Québec – Du choc à l'action » 25
Le mémoire sur le transport en commun 26
Le mémoire sur l'aménagement du campus de l'Université Laval 26
L'administration de la Commission 27
Les ressources humaines 27
Les ressources financières, matérielles et informationnelles 28
La gestion des parcs et des espaces verts 28
La gestion des documents et des droits d'auteur 28

Plan d'action triennal 29
Embellir la capitale 30
La mise en valeur et le parachèvement de la colline Parlementaire 30
Les ensembles urbains, les places publiques et les espaces verts 31
• La mise en valeur des milieux naturels 31
• Le patrimoine religieux 32
Le plan lumière 33
Les voies d'accès 33
Le maintien de l'actif 35
Promouvoir la capitale 38
La découverte de la capitale 38
La connaissance de la capitale 39
Le rayonnement de la capitale 40
• L'appui aux institutions et aux événements 40
• L'art public au service de la qualité de la ville 40
Conseiller le gouvernement 41
Connaitre pour mieux conseiller 41
Conseiller sur l'aménagement et la présence de l'industrie gouvernementale 41

États financiers 43

Annexe – Les avis au gouvernement 57

Présentation
au ministre responsable de la Commission

MONSIEUR SAM HAMAD
Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. Ce document rend compte des activités et du bilan financier de la Commission pour l'exercice 2003-2004 et présente le plan triennal de l'organisme pour la période 2004 à 2007, le tout en conformité avec la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et directeur général,

Pierre Boulanger

Présentation du ministre
au président de l'Assemblée nationale

MONSIEUR MICHEL BISSONNET
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Sam Hamad

Sam Hamad

Message du président et directeur général

CCNQ, Pierre Joosten

À plusieurs points de vue, l'année 2003-2004 aura été pour la Commission de la capitale nationale du Québec une année de transition marquée par une révision en profondeur de ses modes d'exploitation et des projets qu'elle poursuit. Par ailleurs, de nombreux projets ont été terminés, d'autres amorcés, presque toujours conjointement avec d'autres partenaires, ce qui nous a permis d'optimiser les ressources financières à notre disposition et de maintenir une présence significative dans le milieu.

Un des événements marquants de l'année a sans doute été la tenue, en octobre 2003, du colloque « L'avenir démographique de Québec – Du choc à l'action », à la suite de la publication par la Commission en janvier 2003 du document intitulé *Le CHOC démographique*. Fortement médiatisé, ce colloque a surtout servi à attirer l'attention des décideurs, et du public en général, sur la plus grave crise qui menace à court terme l'avenir de notre agglomération urbaine : le vieillissement rapide de la population. Ce phénomène, particulièrement sérieux dans notre région, demeure au cœur des préoccupations de la Commission pour ce qui touche à l'aménagement physique de notre capitale puisqu'il doit servir de toile de fond au processus décisionnel lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes que celles de l'étalement urbain et du transport en commun. À cet égard, la Commission a d'ailleurs fait connaître ses positions par le dépôt de divers mémoires au cours d'audiences publiques relatives à ces questions.

Les grands projets d'aménagement que sont ceux du littoral fluvial, de la colline Parlementaire, des voies d'accès à la capitale, incluant la réfection de la Grande Allée, ont tous connu des progrès notables. Ces projets, de même que d'autres plus modestes, se poursuivent et contribueront à l'embellissement de la capitale au cours des prochaines années.

Par ailleurs, la Commission est maintenant propriétaire ou gestionnaire de 14 parcs et espaces verts qui constituent une partie importante du patrimoine naturel de l'agglomération urbaine et ajoutent à la qualité de vie des citoyens. Certains d'entre eux, tels le parc de la Francophonie, le parc de l'Amérique-Française, le domaine de Maizerets et le parc du Bois-de-Coulonge, jouissent d'une grande popularité et contribuent à la vitalité culturelle régionale, car ils représentent des emplacements de première importance pour la réalisation de nombreux festivals et événements annuels. Nous entendons poursuivre nos efforts de démocratisation pour ce qui est de l'usage de ces lieux essentiels.

Dans un pays où l'hiver et sa noirceur hâtive dominent une large part de l'année, la Commission a lancé un programme de mise en lumière qui vise à mettre en valeur la beauté nocturne de notre patrimoine architectural. Cette tendance, déjà bien établie en Europe et qui s'intensifie ailleurs, amène les citoyens à déambuler dans la ville hiver comme été et constitue un nouveau produit à saveur touristique. Il ne s'agit cependant pas d'éclairer plus, mais bien d'éclairer mieux, et la Commission est particulièrement sensible à la notion d'efficacité énergétique lorsqu'elle propose la réalisation de ce programme. À cet égard, elle s'est dotée d'un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) unique au monde qui sera également un outil d'embellissement et qui permettra des économies d'énergie tout en constituant notre « plan de match » en cette matière au cours des prochaines années.

Le patrimoine architectural de la région de la Capitale-Nationale se caractérise également par l'exceptionnelle richesse de son patrimoine religieux. La Commission s'est penchée sur le problème de la très forte présence, sur son territoire, d'ensembles conventuels et ecclésiastiques uniques dont les communautés, qui sont sans relève et ne disposent pas de moyens financiers suffisants, ne peuvent assurer la pérennité. Nous avons comme société le devoir de préserver les joyaux souvent menacés de ce patrimoine et, puisque l'histoire du paysage de la capitale a été particulièrement marquée par 400 ans de présence religieuse, la Commission souhaite trouver des pistes de solution à cette problématique qui s'étend aussi à l'ensemble du Québec.

Au chapitre de la commémoration, la Commission a poursuivi son travail de réalisation de fresques murales en réalisant *La Fresque de l'Hôtel-Dieu de Québec* et *La Fresque*

de la bibliothèque Gabrielle-Roy. Plusieurs autres fresques sont actuellement à l'étape de la conceptualisation et du montage financier.

Pour une troisième année consécutive, la série de soirées-spectacles Au tribunal de l'Histoire a connu un vif succès. Chacune des sept représentations, mettant en accusation autant de personnages marquants de notre histoire, a attiré près de 500 participants. Ce produit a désormais atteint une belle maturité et pourrait voir son utilisation accrue.

Par ailleurs, la Commission a aussi été très active sur le plan du rayonnement de la capitale en favorisant la tenue notamment de La Dictée des Amériques, vue par 60 millions de téléspectateurs francophones autour du monde, plusieurs simulations parlementaires, l'accueil de 17 000 jeunes dans ses circuits Découvrir la capitale nationale de même que la présence de quelque 72 000 visiteurs à l'Observatoire de la Capitale.

Les préparatifs des célébrations devant marquer le 400e anniversaire de la fondation de Québec vont bon train. La Commission souhaite qu'une partie importante des sommes qui seront consacrées à cet événement soit investie dans des aménagements durables, dont profiteront toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre région, actuels et futurs. À cet effet, elle est prête à mettre ses ressources et ses compétences au service des instances qui choisiront de souligner cet important moment de notre histoire par des gestes durables. C'est donc avec le souci constant de l'innovation et de la qualité, en marche vers 2008, que la Commission poursuivra ses efforts d'embellissement et de rayonnement de la capitale au cours des prochains mois. Toute la pertinence des interventions de la Commission prend son sens dans les résultats qu'elle a obtenus au cours des dernières années, de même que dans l'envergure du travail qui reste à faire, avec confiance et détermination.

En terminant, je voudrais remercier les membres du conseil d'administration qui acceptent de mettre leur expertise et leurs talents au service de la capitale. Je tiens à remercier d'une manière toute spéciale les huit membres dont les mandats se sont terminés au cours de l'année pour leur exceptionnelle contribution. Il s'agit de mesdames Danielle E. Cyr et Jacynthe Gagnon ainsi que de messieurs Salomon Cohen, Jacques Desautels, Roger Dussault, André Gaulin, Jean-Claude Marsan et Denis Vaugeois.

Je salue également les membres du personnel de la Commission de leur soutien et de leur dévouement sans faille. C'est grâce à l'engagement et à la détermination de toute cette équipe si la Commission peut mettre en valeur la capitale nationale du Québec au bénéfice de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

Le président et directeur général,

Pierre Boulanger

Présentation de la Commission

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Elle a pour mission de veiller à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif, et de symbole de rassemblement des citoyennes et des citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion. Partenaire de l'aménagement, du développement et du rayonnement de la capitale, la Commission s'associe à divers organismes pour réaliser les plus grandes comme les plus petites interventions.

En vertu de sa loi, la Commission peut notamment, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- établir des places, des parcs et des jardins, des promenades, des monuments et des œuvres d'art, ce qui a amené la Commission à œuvrer pour la protection et la mise en valeur du capital vert et bleu de la capitale, notamment le littoral du Saint-Laurent ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage ;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et de jardins, de promenades et de voies publiques de même que de sites, d'ouvrages, de monuments et de biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque les circonstances le justifient, aménager des sites, ériger des monuments et mettre en valeur des biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Elle contribue également à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

De plus, la Commission est chargée de conseiller le gouvernement, notamment sur :

- la localisation des bureaux et de l'effectif du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental ;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, ainsi que la désignation des parcours cérémoniels et les conditions d'une présence internationale.

L'organigramme
au 31 mars 2004

Conseil d'administration

Comité exécutif

Président et directeur général
Pierre Boulanger

Secrétariat général
Richard Lacasse

Direction des affaires administratives
Hélène Turcotte

Direction de l'aménagement et de l'architecture
Serge Filion

Direction de la promotion et des communications
Denis Angers

Le comité de direction
de la Commission

Pierre Boulanger
Denis Angers
Serge Filion
Hélène Turcotte
Richard Lacasse

Le conseil d'administration tel que constitué le 28 avril 2004

Un conseil d'administration de 13 membres nommés par le gouvernement administre les affaires de la Commission. Son président est directeur général de la Commission ; il est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui groupe les responsables de chacune des directions de la Commission.

Le conseil d'administration est actuellement composé de :

Photos CCNQ, Pierre Joosten

PIERRE BOULANGER
Président

Pierre Boulanger est né à Québec où il a reçu une formation en sciences de l'administration à l'Université Laval. Il a par la suite obtenu une maîtrise en affaires urbaines de l'Université de Boston et un certificat en économie de l'Université Harvard. Entre 1973 et 1993, il a assumé diverses responsabilités commerciales et économiques au sein du réseau d'ambassades et de consulats du ministère des Affaires étrangères du Canada. Il a été en poste à Mexico, à Boston et, à deux reprises, à Paris, lieu de sa dernière affectation à titre de conseiller aux investissements. Au cours de cette période, il a également occupé diverses fonctions au ministère de l'Industrie à Ottawa. Trilingue, M. Boulanger s'est vu confier le poste de président-directeur général de la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM), jusqu'à son association avec la firme CO, Solution en 2001, à titre de vice-président au développement des affaires. Il est président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec depuis août 2003.

CHANTAL ARGUIN

Première femme à avoir présidé l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Chantal Arguin est vice-présidente du groupe Trifide inc., entreprise spécialisée en cartographie, photogrammétrie et hydrographie établie à Québec et à Rimouski. En 2002, le YWCA de Québec a reconnu ses qualités de chef de file en la désignant femme de mérite dans la catégorie « Sciences et technologie ».

RAYMOND BÉLANGER

Ayant fait des études en journalisme et en information à l'Université Laval ainsi qu'en management à l'École des hautes études commerciales de Montréal, M. Bélanger est président et stratège principal de Bélanger Newcom, entreprise spécialisée dans le secteur de la communication et des affaires publiques.

JACQUES BOUILLÉ

M. Bouillé a fait des études commerciales et est maire de Deschambault depuis 1990. Il travaille également dans plusieurs secteurs de l'activité communautaire.

ROBERT CARDINAL

Diplômé de l'École nationale en administration publique, en protection publique et en administration municipale, M. Cardinal a été maire de Vanier de 1987 à 2003. Il occupe aujourd'hui la présidence de Gestion Rôsamine.

MARIO DUFOUR

Ex-curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Roch, au cœur de Québec, Mario Dufour a mis sur pied la Corporation du tourisme et du patrimoine religieux ainsi que le Festival des musiques sacrées de Québec. Il agit comme chargé de projet pour l'avenir du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.

JACQUES LEMIEUX

Historien et géographe de Lévis (Saint-Romuald), Jacques Lemieux a poursuivi une fructueuse carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il a été membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés à la connaissance historique, géographique et touristique.

MARC LETELLIER

Titulaire d'un baccalauréat en architecture, M. Letellier est architecte et associé principal de la firme Gagnon, Letellier, Cyr, architectes depuis 1978.

JOSÉE NOREAU

Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et diplômée en management public de l'École nationale d'administration publique, Mme Noreau occupe depuis 2001 les fonctions de conseillère principale chez Expertise 3S, division du Groupe Daniel Arbour et Associés.

MARLÈNE OUELLET

Notaire et conseillère juridique de Saguenay (Chicoutimi et Jonquière), Me Ouellet est aussi présidente du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec. Formatrice auprès de cadres de diverses sociétés du Saguenay, elle s'est aussi engagée dans de nombreux organismes, dont le Cégep de Chicoutimi et la Fondation de ma vie.

JEAN PÂQUET

Titulaire d'une licence en lettres légales, Me Pâquet exerce la profession d'avocat en pratique privée depuis 1975. Il fut bâtonnier de Québec en 1988-1989, puis bâtonnier du Québec en 1991-1992.

MARIE-FRANCE POULIN

Titulaire d'un baccalauréat en administration (marketing-management), Mme Poulin a occupé divers postes de direction à la société MAAX inc. Aujourd'hui, elle est vice-présidente de Groupe Camada et administratrice de plusieurs sociétés.

CÉLINE SAUCIER

Anthropologue, muséologue et titulaire d'un doctorat sur l'art inuit contemporain, Mme Saucier est présidente et directrice générale de la Fondation Patrimoine historique international (Canada). Engagée dans diverses associations culturelles québécoises, elle est également membre de plusieurs organisations internationales liées au patrimoine culturel et naturel.

Apport de la Commission à l'agglomération de la capitale

Depuis sa création en 1995, en considérant le transfert de quelque 5 millions de dollars par année versés à la Ville de Québec pour ses fonctions de capitale et auxquels s'ajoutent les dépenses d'exploitation et d'investissement, au 31 mars 2004, **c'est un peu plus de 189 millions de dollars qu'a injectés la Commission dans l'économie de la capitale.**

Rapport d'activité 2003 2004

Ville de Québec, Chantal Gagnon

CCNQ, Jean-Philippe Servant

CCNQ, Sandy Lebrun

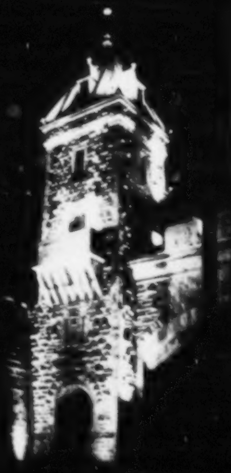

CCNQ, Jean-Philippe Servant

L'aménagement de la capitale

Après s'être dotée rapidement d'une vision d'ensemble, la Commission a contribué à embellir l'agglomération de la capitale et est devenue un actif pour Québec. Ses travaux ont d'ailleurs engendré des retombées économiques importantes; en aménagement, elles s'élèvent à 82,9 millions de dollars répartis à parts égales entre la Commission et ses partenaires. Ces investissements ont permis de réaliser 120 projets et créé des centaines d'emplois, notamment parmi les firmes de consultants, les fournisseurs et les entreprises de construction.

Conformément aux priorités définies dans le plan d'action préparé dans le cadre de la Politique relative à la capitale nationale, la Commission répartit ses interventions en aménagement autour de quatre axes, soit :

- LA MISE EN VALEUR DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE;
- L'AMÉNAGEMENT DES ENSEMBLES URBAINS, DES PLACES, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS;
- LA MISE EN LUMIÈRE DE SITES ET DE BÂTIMENTS;
- L'AMÉLIORATION DES ACCÈS À LA CAPITALE.

GRAPHIQUE 1

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

DE 1995-1996 À 2003-2004

TOTAL DE 82 888 000 $

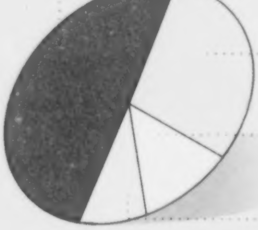

Parachèvement de la colline Parlementaire
41 075 000 $
49,6 %

Ensembles urbains, places publiques, parcs et jardins
24 369 000 $
29,4 %

Mise en lumière de sites et de bâtiments
9 394 000 $
11,3 %

Amélioration des accès à la capitale
8 050 000 $
9,7 %

GRAPHIQUE 2

Sommaire des investissements selon les sources de fonds

DE 1995-1996 À 2003-2004

TOTAL DE 82 888 000 $

Commission de la capitale nationale du Québec
42 829 000 $
51,7 %

Partenaires
40 059 000 $
48,3 %

GRAPHIQUE 3

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

2003-2004

TOTAL DE 9 141 000 $

Parachèvement de la colline Parlementaire
2 763 000 $
30,2 %

Ensembles urbains, places publiques, parcs et jardins
2 052 000 $
22,5 %

Mise en lumière de sites et de bâtiments
909 000 $
9,9 %

Amélioration des accès à la capitale
3 417 000 $
37,4 %

Les pelouses arrière de l'Hôtel du Parlement (Phase 7)

LA MISE EN VALEUR ET LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

En 1998, la Commission rendait public un concept de parachèvement de la cité parlementaire comptant sept phases.

À l'automne 2003, la Commission a réalisé l'essentiel des travaux d'aménagement de la phase 6, qui vise le secteur des glacis de la place de l'Assemblée-Nationale ; cet aménagement a redonné un sens à un lieu jusqu'à maintenant peu fréquenté. Elle entreprendra, en 2004, la septième phase de ces travaux.

En collaboration avec la Société immobilière du Québec, la Ville de Québec, la Commission des champs de bataille nationaux et Parcs Canada, la Commission a aussi défini des critères d'aménagement pour tout le territoire de la colline Parlementaire ; 18 lieux ont ainsi été retenus pour faire en sorte que d'éventuelles interventions préservent la visibilité, l'accessibilité et le caractère des édifices parlementaires, gouvernementaux et administratifs. En 2003-2004, les paramètres convenus ont fait l'objet d'un guide publié par la Ville et la Commission et destiné aux demandeurs de permis. Enfin, depuis huit ans, plus de 1 000 nouveaux arbres ont été plantés sur la colline Parlementaire par la Commission et ses partenaires, dans le cadre du plan vert.

L'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLES URBAINS, DE PLACES, DE PARCS ET D'ESPACES VERTS

En cours d'exercice, de nombreux projets de requalification de l'espace public ont été menés par la Commission et ses partenaires.

Ainsi, le réaménagement de la cour intérieure du Séminaire de Québec a été terminé à l'automne. Cette cour à l'histoire exceptionnelle est notamment devenue le lieu de présentation du volet classique du Festival d'été de Québec ainsi qu'un des emplacements les plus visités pendant les Fêtes de la Nouvelle-France.

La cour intérieure du Séminaire de Québec

La Commission a également contribué au financement des travaux d'aménagement de la place de l'Université-du-Québec, dans le quartier de Saint-Roch. Situé au nord du jardin du même nom, ce nouvel espace a été inauguré à l'automne 2003.

Présenté en 2002, le concept général d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain est quant à lui en révision afin de réduire les coûts publics de ce projet structurant. Réalisée en cours d'année, une étude d'impact sur l'environnement, pour le secteur compris entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église, a été réalisée et déposée au ministère de l'Environnement. Son contenu, largement positif, est actuellement analysé par les spécialistes du gouvernement ; les résultats seront rendus publics en 2004.

Les consultants recommandent notamment de ne pas déplacer le boulevard entre les côtes du Verger et à Gignac. Cette modification permettrait d'annuler certains impacts négatifs et de diminuer les coûts sans altérer l'intégrité du concept. De plus, l'espace récupéré pourrait servir à accueillir les équipements sportifs du parc du Foulon, notamment le terrain de soccer, demande formulée pendant les audiences publiques.

CCNQ, Jean-Philippe Servant

La place de l'Université-du-Québec

Dans le cadre du congrès de l'Institut royal d'architecture du Canada de 2004, la Commission s'est associée à la Ville de Québec, à la Société des établissements de plein air du Québec et au ministère des Transports du Québec pour lancer un concours international d'idées pour la mise en valeur des terrains à l'embouchure de la rivière Montmorency, en vue de protéger les paysages de cette porte d'entrée de la capitale. C'est là une suite au projet littoral dans la partie est de l'agglomération qui renforcit l'orientation de la Commission de favoriser les accès publics au fleuve.

Gestionnaire du domaine Cataraqui depuis 2002, la Commission a poursuivi ses travaux en vue d'en faire un centre de réunion et de réception exploité sur une base commerciale, et un jardin historique public. La Commission dispose maintenant d'un programme fonctionnel de même que d'un plan directeur d'aménagement; elle sera en mesure d'y effectuer les travaux de rénovation lorsqu'elle en aura terminé le montage financier.

Le patrimoine religieux marque le paysage de la capitale. En 2003-2004, la Commission a accompagné la Ville de Québec dans sa réflexion sur le recyclage du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et de la résidence Sainte-Geneviève, propriété des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Sur une base plus large, la Commission est à l'origine d'un groupe de travail sur la mise en valeur du patrimoine religieux réunissant divers partenaires interpellés par le sort réservé à ces joyaux menacés de détérioration, voire de destruction. La Commission entend proposer la création d'une fiducie foncière capable d'en assurer une saine gestion.

LA MISE EN LUMIÈRE DE SITES ET DE BÂTIMENTS

L'initiative des mises en lumière qui marquent désormais le paysage de Québec revient à la Commission, qui a publié un premier plan lumière en 1998. Ce plan désigne 63 sites dans l'agglomération qui méritent d'être mis en valeur par la lumière en raison de leur valeur symbolique, historique ou architecturale.

Depuis, et grâce au partenariat public et privé, les mises en lumière se sont succédé: l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac, les murs de fortification de la terrasse Dufferin et de la Citadelle, les églises de Notre-Dame-de-Foy et de Notre-Dame-de-la-Garde, l'Hôtel du Parlement et les édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier, les tours Martello et le Musée national des beaux-arts du Québec.

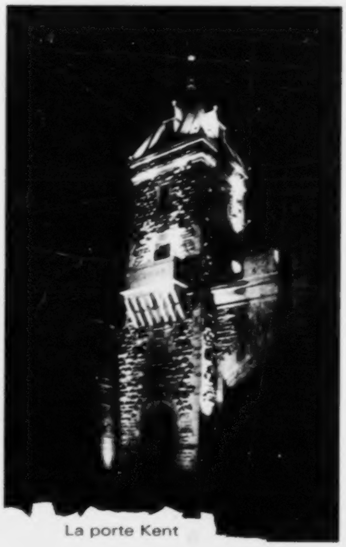

CCNQ, Jean-Philippe Servant

La porte Kent

La mise en lumière des portes Saint-Louis et Kent et des fortifications donnant sur la place

CCNQ. Jean-Philippe Servant

La Grande Allée Est

de l'Assemblée-Nationale a, quant à elle, été inaugurée en 2003. Réalisé avec la collaboration de Parcs Canada, ce projet fait appel à une technologie de pointe qui permet, soir après soir, de sécuriser les usagers et de placer les fortifications et leurs portes sous les feux de la rampe.

La Commission a par ailleurs effectué les travaux de mise en lumière du cap Diamant en s'attaquant à la falaise, en contrebas de la portion ouest de la Citadelle. Des concepts ont également été préparés pour la mise en lumière de divers bâtiments et sites. Ainsi, la Commission s'est associée à la Société immobilière du Québec pour exécuter les plans et devis en vue de la mise en lumière des édifices H et J, sur la Grande Allée Est. Elle a également préparé un concept pour le secteur commercial de la Grande Allée Est, de même qu'un autre pour l'anse de la chute Montmorency. L'exercice a de plus permis de terminer les concepts de mise en lumière des églises de Saint-Félix-de-Valois-de-Cap-Rouge et de Saint-Michel de Sillery. Enfin, des pourparlers sont en cours avec des partenaires en rapport avec le « projet chandelles » qui vise la mise en lumière de cinq immeubles qui définissent la silhouette contemporaine de Québec : l'édifice Marie-Guyart, les hôtels Hilton et Loews Le Concorde de même que les édifices Place-Haute-Ville et « Place de la Capitale ».

Au cours de 2003-2004, la Commission a mis la dernière main à la rédaction d'un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) dont l'axe central consiste non pas à éclairer plus, mais à éclairer mieux. Ce document a pour objet « d'organiser, de structurer le plan lumière afin d'assurer la meilleure harmonisation des diverses réalisations, de regrouper les composantes en ensembles cohérents, de fournir toutes les orientations et prescriptions techniques utiles aux promoteurs et concepteurs, tout en procurant une hiérarchisation des projets dans l'espace et dans le temps ». Le SDAL sera transmis aux partenaires au cours des prochains mois. De plus, la Commission entend réunir des experts d'Hydro-Québec, du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Québec afin de dégager des solutions pour économiser l'énergie et pour régler les problèmes d'éblouissement occasionnés par l'éclairage de la voie publique.

Enfin, la Commission a mis sur pied un comité mixte formé des gestionnaires d'édifices déjà mis en lumière, de professionnels et de fournisseurs d'équipement d'éclairage. Ce comité se réunit deux fois l'an afin de mettre en commun les problèmes liés à l'entretien des installations, de trouver des solutions et de partager les connaissances et les technologies, l'objectif étant l'amélioration constante du produit lumière.

L'AMÉLIORATION DES ACCÈS À LA CAPITALE

Dès sa création, la Commission s'est intéressée à l'aménagement des voies d'accès qui conduisent au cœur de la capitale. Elle s'est associée au ministère des Transports du Québec pour concevoir des projets de réaménagement auxquels sont étroitement associées les autorités locales. Ces projets tiennent compte de la sécurité et de la fluidité du réseau, comme de l'aspect esthétique et emblématique des paysages.

Sur la colline Parlementaire, la Commission a agi comme maître d'œuvre pour la réfection d'un troisième tronçon de la Grande Allée Est, entre la rue des Parlementaires et le cours du Général-De Montcalm. Évalués à 4,1 millions de dollars, ces travaux ont été réalisés en 2003-2004 grâce au partenariat du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, de la Ville de Québec et de la Commission.

Ordre des architectes du Québec

Le prix Thomas-Baillairge 2003

Les travaux visent à favoriser la vocation piétonnière de la Grande Allée Est à certaines périodes et une cohabitation conviviale avec les terrasses publiques du secteur.

Cette année également, des consultants ont remis à la Commission et à la Ville de Québec un concept de requalification de l'axe boulevard Laurier-chemin Saint-Louis pour la partie comprise entre l'autoroute du Vallon et l'avenue Belvédère. La Ville et la Commission disposent donc maintenant d'un concept de requalification de cette voie liant l'autoroute Duplessis à la colline Parlementaire.

La halte routière de Saint-Nicolas, sur la rive sud du Saint-Laurent, est l'une des plus fréquentées au Québec. La Commission avait collaboré avec le ministère des Transports du Québec et l'Association touristique de Chaudière-Appalaches en vue d'en définir le concept de réaménagement. Cette collaboration a permis d'imaginer un programme à géométrie variable pouvant être décliné pour toutes les haltes du Québec. Les trois haltes de Saint-Nicolas, de Saint-Michel-de-Bellechasse et de Saint-Augustin-de-Desmaures intègrent désormais un élément marquant leur rôle commun de porte d'entrée de la capitale.

Enfin, la Commission s'est associée à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et au Comité de requalification de la porte d'entrée de l'île d'Orléans pour la préparation d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale; ce règlement servira de toile de fond à une requalification du secteur de l'entrée de l'île. La Commission a conduit ce projet en mettant à profit l'expertise des architectes du ministère des Transports du Québec, des urbanistes du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, et des spécialistes du ministère de la Culture et des Communications.

Le 13 juin 2003, l'Ordre des architectes du Québec a décerné le prix Thomas-Baillairgé 2003 à la Commission de la capitale nationale du Québec. Le président de l'Ordre des architectes du Québec, M. Claude Hamelin Lalonde, a remis la distinction à M. Serge Filion, directeur de l'aménagement et de l'architecture à la Commission de la capitale nationale du Québec, dans le cadre du Forum des architectes tenu à Québec. Ce prix a été remis à la Commission pour sa contribution à l'aménagement et la promotion de la capitale du Québec, sans oublier son rôle de conseil auprès du gouvernement sur la mise en valeur de la capitale.

CCNQ, Jean-Philippe Servant

La halte routière de Saint-Michel-de Bellechasse

Société du patrimoine urbain de Québec

La promotion de la capitale

Développer la fierté et l'appartenance des Québécoises et des Québécois à l'endroit de leur capitale, tel est l'objectif fondamental qui anime la Commission en ce qui a trait à la promotion. Que ce soit en organisant des événements, en soutenant des circuits de découverte ou en accroissant et en diffusant la connaissance, la Commission travaille à faire découvrir, connaître et aimer la capitale.

DÉCOUVRIR LA CAPITALE NATIONALE

Ainsi, le programme Découvrir la capitale nationale a une nouvelle fois permis à des milliers de jeunes de tous les ordres d'enseignement, de même qu'à des centaines d'adultes et d'immigrants, de découvrir tant la beauté de Québec que l'histoire de ses institutions. Depuis son lancement en 1997, pas moins de 82 310 visiteurs se sont prévalus de ce programme qui a substantiellement accru sa clientèle en cours d'année, accueillant un nombre record de 17 013 participants comparativement à 15 245 l'année précédente, soit une hausse de 12 %.

L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE

Par ailleurs, au cours de 2003-2004, l'Observatoire de la Capitale, situé au 31e étage de l'édifice Marie-Guyart, a accueilli 72 223 visiteurs, comparativement à 70 004 l'année précédente, ce qui représente sa deuxième meilleure performance annuelle. Cette hausse est d'autant plus remarquable qu'elle est survenue alors que l'industrie touristique locale traversait une année difficile.

Graphique 4

Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale

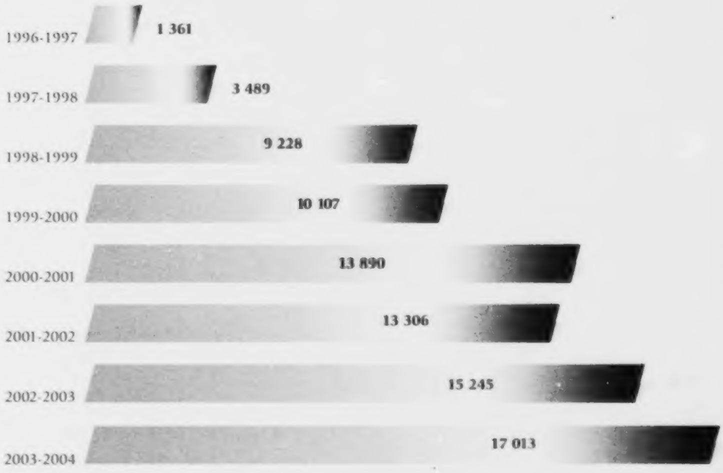

AU TRIBUNAL DE L'HISTOIRE

Pour une troisième année, la série Au tribunal de l'Histoire a remporté un vif succès, fascinant quelque 3 500 spectateurs. Cette série, présentée en partenariat avec le Musée de la civilisation, le Théâtre du Trident et le Journal de Québec, en a mis plein la vue lors de soirées-spectacles alliant musique, théâtre et chronique historique. Sept personnages y ont évolué : le premier ministre Adélard Godbout, l'explorateur Pierre-Esprit Radisson, mère Marie de l'Incarnation, lord Durham, le bibliothécaire Jean-Charles Harvey, Dollard des Ormeaux et le poète Octave Crémazie. Devant l'engouement du public, la Commission a doublé le nombre de représentations tenues les premiers mercredis du mois à la chapelle du Musée de l'Amérique française.

CCNQ, Denis Lemelin

La série Au tribunal de l'Histoire

La Commission s'est aussi faite la partenaire des Fêtes de la Nouvelle-France en y reprenant trois représentations issues de la série Au tribunal de l'Histoire. Tenues dans la cour du Séminaire de Québec, ces représentations portant sur Madeleine de Verchères, Mme de Péan et Jean de Brébeuf ont connu un succès certain. La Commission entend d'ailleurs enrichir ce programme l'an prochain.

LES FRESQUES HISTORIQUES

Toujours en 2003-2004, la Commission a poursuivi son travail de promoteur de l'art public dans la capitale en réalisant, avec divers partenaires, deux nouvelles fresques en trompe-l'œil qui valorisent l'offre touristique. Ainsi, *La Fresque de l'Hôtel-Dieu de Québec* a été peinte sur les murs du pavillon de l'Enseignement de l'Hôtel-Dieu de Québec. Cette œuvre évoque à la fois les événements les plus marquants de l'histoire du plus ancien hôpital d'Amérique du Nord et les éléments architecturaux empruntés aux bâtiments où ceux-ci se sont déroulés. Cette fresque de 420 m^2 est le fruit d'un partenariat liant la Commission au Centre hospitalier universitaire de Québec et aux sociétés Gambro, Roche, Hoffmann et Siemens.

Quant à *La Fresque de la bibliothèque Gabrielle-Roy*, d'une dimension de 600 m^2, elle relate les faits marquants de la littérature et de l'histoire des bibliothèques publiques de Québec aux XIXe et XXe siècles. Son contenu est en relation avec l'environnement culturel, architectural et humain puisqu'il prend appui sur 20 citations tirées d'œuvres décrivant Québec au fil des ans. Ces phrases ont été retenues dans le cadre d'un concours organisé par L'Institut Canadien de Québec pour marquer les 20 ans de la bibliothèque. Cette réalisation est le fruit d'un partenariat entre la Commission, l'Institut, la Centrale des syndicats du Québec et la Fédération des syndicats de l'enseignement.

L'année qui vient sera aussi riche puisque des projets de fresques ont vu le jour dans les arrondissements de Beauport et de Limoilou, et qu'une seconde œuvre est envisagée pour le Vieux-Lévis. La Commission travaillera également à la création d'un circuit des fresques qui font aujourd'hui la fierté des Québécoises et des Québécois et qui suscitent l'intérêt des visiteurs.

LA COMMÉMORATION DE PERSONNAGES ET D'ÉVÉNEMENTS

En commémoration traditionnelle, la Commission a rapatrié sur la colline Parlementaire le monument de Louis-Hippolyte La Fontaine, réalisé en 1921 par le sculpteur Henri Hébert et prêté à la Ville de Boucherville en 1982. Une copie de cette œuvre a été offerte à la population de Boucherville, fort attachée à l'un de ses fils qui fut premier ministre du Canada-Uni et père du gouvernement responsable.

Collection de l'Assemblée nationale

L'inauguration du monument Louis-Hippolyte-La Fontaine le 4 novembre 2003

Ville de Québec, Chantal Gagnon

Le buste de Juan Montalvo

Photo : Zavier Dachez

Soucieuse de marquer le fait que Québec est la capitale de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, la Commission a aussi accueilli un nouveau buste de héros latino-américain en 2004. Le gouvernement de la République de l'Équateur a fait don d'un bronze de Juan Montalvo, écrivain et polémiste. Celui-ci sera installé dans le parc de l'Amérique-Latine aux côtés de la statue équestre de Simón Bolívar et du buste du Cubain José Martí.

La Société des traversiers du Québec et la Commission ont par ailleurs souligné les radoubs majeurs effectués sur le traversier N.M. *Alphonse-Desjardins* en y réalisant en 2003 un programme d'interprétation autour de trois axes : l'évolution des modes de traversée du fleuve entre Québec et Lévis, l'image diurne et nocturne des deux villes et l'interprétation du nom du navire. Au cours de l'été 2004, ce sera au tour du N.M. *Lomer-Gouin* d'afficher un nouvel air de jeunesse.

LES PUBLICATIONS

S'il est un volet de son action dont la Commission retire beaucoup de rayonnement, c'est certainement son programme de publication qui, au fil des ans, a permis de réaliser une trentaine d'ouvrages traitant de la capitale, de son histoire et des enjeux auxquels elle doit faire face.

Cette année, ce programme s'est notamment enrichi avec la publication de l'ouvrage *Le Carnaval de Québec. La grande fête de l'hiver*, septième titre de la collection « La bibliothèque de la capitale nationale ». Lancé en novembre 2003 pour marquer les 50 ans de cette fête hivernale et coédité par les Éditions MultiMondes, l'ouvrage permet de découvrir la chronique du Carnaval, devenu l'un des plus importants attraits de la capitale. Le nombre d'exemplaires vendus jusqu'à aujourd'hui se chiffre à plus de 4 000, ce qui constitue un succès de librairie pour une publication de cette qualité.

La Commission a d'ailleurs mis en chantier d'autres ouvrages qui enrichiront « La bibliothèque de la capitale nationale » au cours des prochaines années ; l'un d'eux abordera la contribution des Québécoises et des Québécois d'expression anglaise à la capitale et un second racontera l'histoire de Lévis à travers les siècles.

La Commission s'est aussi associée à la maison Fides pour publier en 2003 une monographie sur le parc du Bois-de-Coulonge. Ce titre s'ajoute aux quatre qui sont déjà parus dans la collection « Les guides des jardins du Québec », à l'initiative de l'Association des jardins du Québec. Dans l'année qui vient, la Commission poursuivra dans la même veine et publiera un ouvrage portant sur le domaine de Maizerets.

LES SIMULATIONS PARLEMENTAIRES

Par ailleurs, en complicité avec l'Assemblée nationale, la Commission a maintenu son appui à la réalisation de simulations parlementaires dans l'enceinte de l'Hôtel du Parlement, à savoir :

- le Tournoi jeunes démocrates qui joint les jeunes des 4e et 5e années du secondaire ainsi que les étudiantes et les étudiants du collégial ;
- le Forum étudiant qui s'adresse aux étudiantes et aux étudiants des collèges ;
- le Parlement jeunesse qui accueille tous les jeunes de 18 à 25 ans ;
- le Parlement des sages qui s'adresse aux citoyennes et aux citoyens de 55 ans et plus.

La Commission a également présenté La Dictée des Amériques qui joint un large auditoire de 60 millions de francophones dans le monde entier.

UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE « QUÉBEC MA CAPITALE »

Afin de promouvoir largement la capitale, la Commission s'est aussi associée à l'Office du tourisme et des congrès de Québec pour réaliser une campagne promotionnelle d'envergure sur le marché de la métropole. Cette campagne, intitulée « Québec ma capitale » et échelonnée entre mai et septembre 2003, a été déclinée sous divers thèmes. De nombreux médias ont été exploités : affichage le long des voies d'accès à la métropole, dans le métro de Montréal et sur des panneaux (autobus et Euromax). Des publicités imprimées ont paru dans le journal *Voir* et un encart promotionnel a été distribué dans les grands quotidiens. Enfin, la Commission a continué de faire connaître un certain nombre de ses propres réalisations par le moyen de campagnes autonomes. Autour du thème « Une capitale nationale à découvrir », ces campagnes ont été véhiculées dans divers supports imprimés.

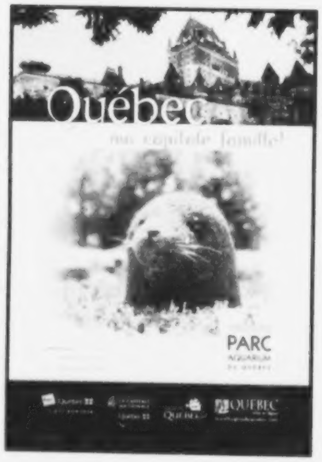

Office du tourisme et des congrès de Québec

Au cours de l'année qui vient, la Commission entend profiter de son 10e anniversaire pour maintenir sa présence dans les médias et soutenir des campagnes ciblées qui permettront de promouvoir la capitale auprès du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois.

UNE NOUVELLE FORME D'ART PUBLIC

S'il est un domaine où la Commission de la capitale nationale du Québec a marqué le paysage de l'agglomération, c'est bien celui des fresques murales. Cinq ans après l'introduction à Québec de cette forme d'art public, il est intéressant de récapituler l'action de la Commission et de ses partenaires et d'en mesurer l'impact, tant sur le plan du rayonnement de la capitale que sur celui du développement d'une nouvelle expertise en art visuel.

CCNQ, Yves Tessier

La Fresque des Québécois

L'art de la fresque murale, et en particulier du trompe-l'œil, a été porté à la connaissance de la Commission en 1997, à l'occasion d'une mission d'étude à Lyon portant sur les mises en lumière. C'est au groupe Cité de la Création que l'on doit la transformation de centaines de murs aveugles de Lyon, et d'ailleurs dans le monde, en œuvres d'art racontant l'histoire locale ou universelle.

CCNQ, Sandy Lebrun

Les fresques des piliers

CCNQ, Louise Leblanc

La Fresque du Petit-Champlain

Invité en 1998 à donner des conférences à Québec sur l'art du trompe-l'œil, l'animateur de Cité de la Création, M. Gilbert Coudène, part en repérage dans la cité de Champlain en vue de débusquer un mur qui aurait les caractéristiques voulues de lisibilité et de centralité. Très rapidement, un choix s'impose : le mur de la maison Soumande, propriété de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et donnant sur le parc De La Cetière dans le quartier de Place-Royale. La localisation de cette première fresque et sa composition autour des personnages de notre histoire en ont rapidement fait un attrait apprécié des résidents et des touristes qui découvrent Québec.

La recette fera école et sera reprise pour les fresques coproduites par la Commission. Parmi les « ingrédients », notons le soutien d'un comité scientifique chargé d'accompagner les concepteurs dans l'idéation, la recherche de partenaires prêts à partager les coûts et l'association d'artistes québécois.

Coproduite en 1999 par la SODEC et la Commission, *La Fresque des Québécois* a non seulement marqué la naissance d'un nouvel art pictural à Québec, mais elle a permis un transfert d'expertise pour des artistes québécois. En effet, les trois artistes d'ici associés à la première fresque ne cessent depuis l'année 2000 de manifester leur savoir-faire à Québec et en province. Ainsi, Mme Hélène Fleury s'est associée avec des jeunes de la Maison Dauphine et d'autres artistes pour inaugurer, en 2000, ce qui allait devenir un véritable jardin de fresques sur les piliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans le quartier de Saint-Roch. À compter de 2001, la Commission a figuré au nombre des partenaires qui ont financé cinq de ces fresques en un non-lieu urbain.

En 2001, la Commission et la Coopérative des artisans et commerçants du quartier Petit-Champlain ont donné à cette rue marchande au cachet unique une fresque dépeignant la vie du Cap-Blanc, quartier populaire et portuaire de la capitale. Cette fresque est le premier ouvrage de Murale Création, groupe franco-québécois issu de la collaboration de l'atelier lyonnais Cité de la Création et du groupe québécois SautOzieux.

En 2002, la Commission inaugure un nouveau type de fresque. La bibliothèque Lauréat-Vallière, dans le secteur de Saint-Romuald, devient la première bibliothèque des 11 arrondissements de Québec et de Lévis à accueillir une

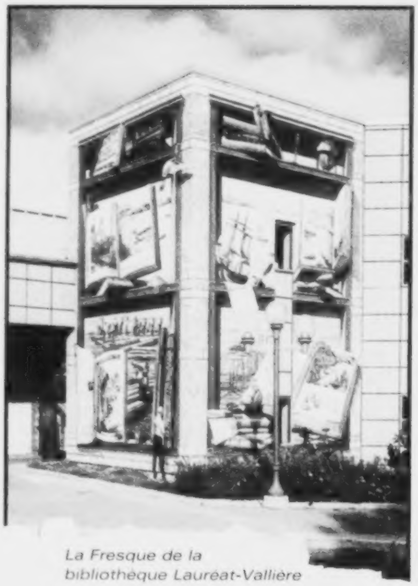

CCNQ, Guy Couture

La Fresque de la
bibliothèque Lauréat-Vallière

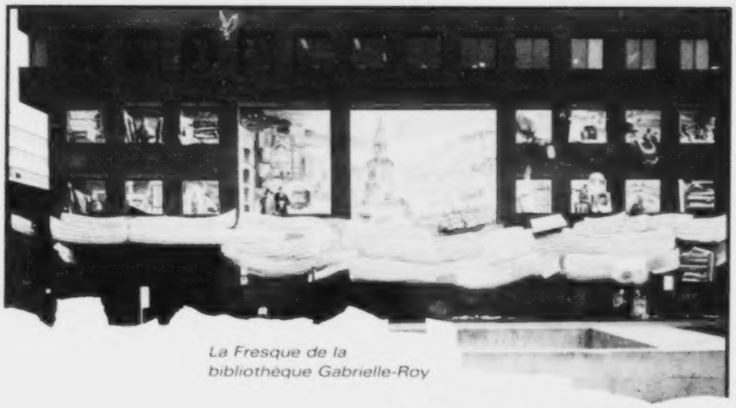

Eugen Kedl

La Fresque de la
bibliothèque Gabrielle-Roy

fresque. Cette nouvelle réalisation constitue le premier élément d'un parcours culturel liant les bibliothèques publiques. *La Fresque de la bibliothèque Lauréat-Vallière* raconte l'histoire et la vie culturelle de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est. Le commerce du bois, la lecture, le chemin de fer, la création littéraire, la présence amérindienne et le pont de Québec sont quelques-uns des thèmes représentés. Une place de choix est aussi réservée à Lauréat Vallière, sculpteur du siècle dernier.

Dès 2003, le parcours des bibliothèques s'enrichit de *La Fresque de la bibliothèque Gabrielle-Roy*. Articulée autour de 20 citations sur Québec choisies par les abonnés de L'Institut Canadien de Québec, cette grandiose fresque de 600 m^2 marque les 20 ans de la construction de la bibliothèque centrale de la capitale.

L'année 2003 a vu l'apparition d'une autre fresque en trompe-l'œil : c'est *La Fresque de l'Hôtel-Dieu de Québec*, peinte sur les murs du pavillon de l'Enseignement de l'hôpital situé à l'intersection de la rue Charlevoix et de la côte du Palais, dans le Vieux-Québec. Cette fresque raconte la fabuleuse histoire de la médecine au Québec, depuis les travaux du chirurgien-herboriste Michel Sarrazin, à l'époque de la Nouvelle-France, jusqu'à la recherche de pointe en cancérologie développée au Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Sous réserve des montages financiers à réaliser avec des partenaires, la Commission caresse de nombreux autres projets de fresques pour les années qui viennent. Compte tenu de l'expertise désormais disponible à Québec, un processus d'appel de propositions est dorénavant suivi afin de retenir les artistes des prochaines œuvres d'art public. Parmi les projets à court terme de la Commission, mentionnons ceux de Limoilou, du Vieux-Beauport et du Vieux-Lévis.

CCNQ, Guy Couture

La Fresque de
l'Hôtel-Dieu de Québec

La fonction de conseiller
de la Commission

Au-delà des actions visibles en matière d'aménagement et de promotion, la Commission exerce une fonction de conseiller auprès du gouvernement à deux chapitres :

- LA LOCALISATION DES BUREAUX CENTRAUX ET DE L'EFFECTIF DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ;
- L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC.

Cette fonction s'appuie sur des études récurrentes ainsi que sur une veille à l'égard des retombées économiques de la présence des institutions de l'État dans la capitale.

LES AVIS EN MATIÈRE DE LOCALISATION

En janvier 2004, la Commission a soumis à la réflexion de ses partenaires un projet de cadre de référence sur la localisation de certains bureaux et immeubles publics dans la capitale. Ce cadre propose six critères pour toute implantation : contribuer au parachèvement de la colline Parlementaire, restructurer le secteur D'Estimauville, renforcer le pôle Charlesbourg-Lebourgneuf, densifier le corridor du Métrobus, privilégier le pôle central de Lévis et s'inscrire en harmonie avec l'environnement naturel et bâti des sites d'implantation. Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la Société immobilière du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation souscrivent à ces principes.

LES AVIS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT

De plus, conformément à sa loi, la Commission est intervenue à 12 reprises pour formuler des avis au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir concernant des propositions d'adoption ou de modification de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme des municipalités de la communauté métropolitaine de Québec. Pour ce faire, elle a vérifié leur conformité aux prescriptions d'aménagement qu'elle avait elle-même soumises lors de la rédaction des orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec par le Ministère. Des résumés de ces avis figurent à l'annexe du présent rapport annuel. On peut se procurer les avis complets auprès de la Commission.

L'ORGANISATION DU COLLOQUE « L'AVENIR DÉMOGRAPHIQUE DE QUÉBEC – DU CHOC À L'ACTION »

Tenu le 28 octobre 2003 à l'initiative de la Commission, avec l'appui de l'École nationale d'administration publique, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de la Ville de Québec et de la Chambre de commerce de Québec, le colloque « L'avenir démographique de Québec – Du choc à l'action » a réuni 125 participants. Ce colloque se voulait un suivi à la publication, par la Commission et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, d'une étude exhaustive sur la démographie de la communauté métropolitaine de Québec intitulée *Le CHOC démographique*.

LE MÉMOIRE SUR LE TRANSPORT EN COMMUN

Répondant à l'invitation de la Commission consultative sur le transport, la circulation et le stationnement de la Ville de Québec, la Commission a présenté en février 2004 un mémoire aux audiences publiques sur l'avenir du transport en commun. La Commission y préconise un renforcement du transport collectif. Pour ce faire, elle plaide en faveur d'une densification du développement urbain le long des corridors Métrobus et dans le secteur de Lebourgneuf. Elle propose la mise en place de zones tarifaires afin de moduler le droit de passage en fonction de la distance parcourue par l'usager. Au-delà de certaines mesures à l'endroit des automobilistes qui font la navette, la Commission estime que l'augmentation de l'achalandage passe par une amélioration du confort des usagers dans les autobus et les abribus. Quant au projet de tramway, elle suggère d'attendre que la densité de l'armature urbaine le justifie en ce qui regarde les coûts.

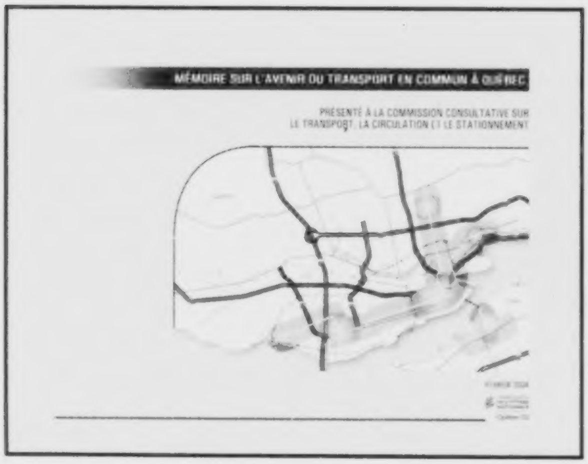

LE MÉMOIRE SUR L'AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Toujours en février 2004, la Commission a pris part aux audiences publiques organisées par la Commission d'aménagement de l'Université Laval. Dans son mémoire, la Commission commence par dresser un bilan jugé sévère de l'aménagement actuel. Outre la mise en place d'une commission permanente d'architecture et d'urbanisme, la Commission recommande de renforcer la structure spatiale du campus en aménageant en son centre une place publique, de prévoir une porte d'entrée boulevard Laurier, d'éliminer les stationnements de surface, de requalifier les espaces extérieurs, de mettre en lumière les lieux d'intérêt et de permettre l'occupation des terrains situés à la périphérie.

CCNQ, Marc-André Grenier

Le personnel de la Commission

L'administration
de la Commission

En 2003-2004, la Commission a poursuivi la consolidation de ses pratiques de gestion. À ce chapitre, ses plus importantes réalisations auront été un resserrement des suivis budgétaires ainsi que le suivi et l'évaluation du processus d'adjudication de contrats et de la centralisation des procédures contractuelles mis en place en 2002-2003.

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2004, en excluant le président et directeur général, le personnel de la Commission comptait 23 employés réguliers et 17 employés occasionnels, pour un total de 40 personnes. Parmi ces employés, six travaillaient de façon saisonnière dans les parcs gérés par la Commission.

Les ressources humaines se répartissaient ainsi : 4 cadres, 14 professionnels, 15 techniciens et employés de bureau et 7 ouvriers.

Liste du personnel excluant le personnel d'encadrement

AUBÉ Julie	Adjointe administrative
AUBÉ Suzanne	Responsable du programme Découvrir la capitale nationale
BÉLANGER Hervé	Analyste-conseil
BERTRAND Marc	Géographe-aménagiste
BLOUIN Karine	Agente de secrétariat
CORRIVEAU Jacqueline	Préposée à l'accueil
D'AUTEUIL Joane	Technicienne en administration
D'ENTREMONT Robert	Agent de prévention et sécurité
DESCHÊNES Marie-Josée	Architecte
DION Jennifer	Horticultrice
FOURNIER Pierre	Architecte
GIGUÈRE Josée	Agente de bureau
GILBERT Évelyne	Technicienne en administration
GIROUX Nicolas	Historien
GOSSELIN Christian	Responsable de l'informatique
JEAN Hélène	Agente d'information
JOBIN Jean	Conseiller en design urbain de l'espace public
LAPLANTE France	Adjointe administrative
LAPOINTE Eddy	Horticulteur-arboriculteur
LAPRISE Annie	Adjointe administrative
LEPAGE FILLION Mélissa	Agente de secrétariat
LORD Lucille	Agente d'information
MAILLOUX Martine	Conseillère en gestion des ressources financières
MARTEL Nathalie	Agente de bureau
MICHAUD Chantal	Horticultrice
PINEAU Maryse	Horticultrice
PLANTE Philippe	Urbaniste
PLOURDE Louise	Horticultrice
SERVANT Jean-Philippe	Technicien en architecture et multimédia
SIMARD Guy	Architecte Plan lumière
SOMMEILLIER Christian	Responsable des parcs et des espaces verts
ST-PIERRE Ève-Marie	Agente d'information
THIVIERGE Solange	Horticultrice
TREMBLAY Isabelle	Technicienne en aménagement et art urbain
TURCOTTE Éric	Responsable de la gestion de l'information
TURCOTTE Solange	Technicienne en administration

Au 31 mars 2004, le traitement applicable aux cadres de la Commission était le suivant :

Tableau 1

Classe	Minimum de la classe	Maximum de la classe
I	90 963 $	110 742 $
II	81 181 $	98 829 $
III	72 444 $	88 196 $

En matière de prévention en santé et sécurité au travail, la Commission a par ailleurs poursuivi, avec les ouvriers horticoles, le suivi et l'évaluation du plan d'action en matière de prévention.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Pendant la dernière année, la Commission a continué d'exercer un contrôle budgétaire rigoureux. Elle a également resserré les règles de gestion, notamment pour les engagements financiers, les budgets consacrés aux ententes avec les partenaires et le coût des projets.

Les démarches se sont poursuivies pour acquérir certaines propriétés le long des berges du Saint-Laurent ; la Commission a également régularisé le transfert de titres de propriété des parcs cédés par la Société immobilière du Québec en avril 1996.

En matière d'adjudication de contrats, la Direction des affaires administratives a continué de soutenir et de conseiller les autres directions dans la préparation des documents d'appels d'offres et des contrats. Comme les activités de la Commission sont très diversifiées et qu'elles nécessitent le recours à divers types de ressources externes, la direction continuera, au cours de la prochaine année, à effectuer un suivi et évaluera les processus mis en place afin de s'assurer d'une saine gestion.

CCNQ, Sandy Lebrun

Le parc du Bois-de-Coulonge

LA GESTION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

La Commission gère actuellement 14 parcs et espaces verts dont la superficie totale dépasse les 100 hectares. Le budget alloué à l'exploitation des parcs a été de 2 850 000 $ dont près de 1 500 000 $ destinés à payer les taxes municipales. À lui seul, le parc du Bois-de-Coulonge a monopolisé 40 % du budget total, soit 1 125 000 $. Une vingtaine de contrats d'entretien récurrents ainsi qu'une soixantaine de contrats de service ponctuels ont été accordés à l'entreprise privée.

LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES DROITS D'AUTEUR

La Commission, avec le concours de son personnel de secrétariat, veille à la gestion de ses documents afin d'accroître son efficacité opérationnelle et de préserver sa mémoire organisationnelle.

Plusieurs opérations d'indexation, de numérisation, de déclassement, de transfert, de destruction et de versement de documents ont été effectuées. Un nouveau logiciel de gestion des photographies a été implanté, facilitant ainsi le travail du personnel responsable du centre de documentation. Tout en répondant aux demandes externes, le centre de documentation a poursuivi ses activités de soutien auprès du personnel de la Commission à l'égard de la recherche documentaire et iconographique.

Deux demandes d'accès à des documents ont été traitées par la Commission au cours de l'exercice. Enfin, la Commission a maintenu un haut degré de vigilance à l'égard du respect des droits d'auteur à l'intérieur de ses activités.

Plan d'action triennal 2004 2007

CCNQ, Jean-Philippe Servant

CCNQ, Lucille Lord

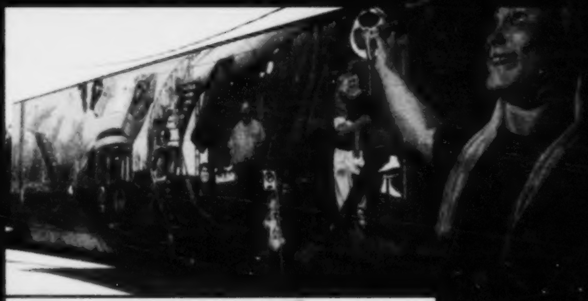

CCNQ, Denis Lemelin

CCNQ, Jean-Philippe Servant

CCNQ, Lucille Lord

En vertu de la loi, le rapport d'activité de la Commission est accompagné d'un plan de développement divisé en phases annuelles et présentant les projets qu'elle entend réaliser sur une période de trois ans. Ce plan 2004-2007 est construit autour des trois missions dont est investie la Commission, à savoir :

- EMBELLIR LA CAPITALE ;
- PROMOUVOIR LA CAPITALE ;
- CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR LA CAPITALE.

Comme la subvention accordée à la Commission n'est connue que pour l'exercice en cours, le plan d'action se limite à donner une indication des intentions de la Commission pour les prochaines années.

Embellir la capitale

Au cours des prochaines années, la Commission privilégiera des projets s'inscrivant dans le plan d'action de ses partenaires qui cherchent à léguer un héritage permanent à l'occasion du 400e anniversaire de la fondation de Québec. Le projet Littoral et sa piste cyclable, le domaine Cataraqui, le parc de l'Amérique-Latine, la place du 400e, la protection des boisés remarquables, le Centre d'exploration en science et technologie ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux exceptionnel figurent sur cette liste.

LA MISE EN VALEUR ET LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Constats

L'élément le plus représentatif du pouvoir politique est certes le lieu où siège le gouvernement ; à Québec, c'est la colline Parlementaire qui joue ce rôle. C'est pourquoi la Commission y poursuit un imposant programme de mise en valeur. Du réaménagement des voies d'accès à la requalification des alentours de l'Hôtel du Parlement, chaque intervention met en relief le caractère du principal lieu de pouvoir et suscite un sentiment de fierté auprès de tous.

Le parachèvement de la colline Parlementaire pose cinq défis :

- PRÉSERVER LA VISIBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE CARACTÈRE DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES, GOUVERNEMENTAUX ET ADMINISTRATIFS ;
- PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DE LA SILHOUETTE CRÉÉE PAR LA PRÉSENCE D'ÉDIFICES TÉMOIGNANT DU RÔLE DE LA CAPITALE ;
- AMÉNAGER LA COLLINE DE FAÇON À MIEUX GÉRER LES TRANSITIONS Y DÉCOULANT DE LA PRÉSENCE DE FONCTIONS DIVERSES : INSTITUTIONNELLE, CONVENTUELLE, CULTURELLE, TOURISTIQUE, INTERNATIONALE, RÉSIDENTIELLE ET COMMERCIALE ;

- PARFAIRE LA COMPRÉHENSION DE LA FORME URBAINE AFIN D'ÉTABLIR DES CRITÈRES DE DESIGN ET D'AMÉNAGEMENT FAVORISANT LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS, DES TRAVAILLEURS, DES TOURISTES ET DES PIÉTONS;
- METTRE EN LUMIÈRE LES ÉDIFICES D'INTÉRÊT HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL AINSI QUE LES PRINCIPAUX ESPACES PUBLICS DANS UN SOUCI CONSTANT DE MISE EN SCÈNE APPROPRIÉE, DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE ET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES USAGERS.

En plus de la poursuite du réaménagement de l'espace public, le plan de parachèvement définit une douzaine de sites vacants sur la colline Parlementaire qui pourraient accueillir de nouvelles constructions et, ainsi, accélérer le processus de requalification du quartier.

Interventions proposées

La mise en œuvre du plan de réaménagement nécessite au préalable l'adoption par la Ville de Québec d'une structure réglementaire appropriée. Ce règlement découlera du Plan directeur d'aménagement et de développement en préparation et permettra l'atteinte des objectifs du plan de parachèvement de la colline Parlementaire. Elle prendra la forme d'un Programme particulier d'urbanisme dont le territoire d'application sera celui de la colline.

Afin d'assurer la promotion et le suivi de ce Programme particulier d'urbanisme, la Commission propose la création d'un organisme permanent composé de différents partenaires.

La Commission poursuivra par ailleurs son programme d'embellissement des espaces publics, de concert avec la Ville de Québec. Elle investira notamment dans la poursuite des travaux de requalification de la Grande Allée, la réfection des parcs et des espaces verts, et le réaménagement des rues Saint-Amable et l'avenue Wilfrid-Laurier. Elle participera à la requalification d'édifices en collaboration avec la Société immobilière du Québec et des partenaires privés, protégera le patrimoine religieux et encouragera la reconstruction de l'îlot Berthelot et des 11 autres sites encore vacants sur ce territoire.

LES ENSEMBLES URBAINS, LES PLACES PUBLIQUES ET LES ESPACES VERTS

LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Constats

La Commission participe activement à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des milieux naturels de l'agglomération de Québec. Depuis cinq ans, elle a couvert les champs d'action en ce domaine : analyses, études ponctuelles et plans d'aménagement de sites vulnérables, recommandations au gouvernement sur la protection des milieux naturels, sensibilisation envers la conservation des boisés et la restauration des berges fluviales. En raison de ces interventions récentes, la Commission bénéficie d'une certaine crédibilité en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine écologique régional.

En outre, grâce aux relevés et au traitement cartographique des terrains gouvernementaux du Québec dans la capitale, la Commission vise à optimiser l'utilisation de l'actif foncier du gouvernement, par la conclusion de partenariats avec les villes et l'entreprise privée.

La restauration des berges de l'agglomération constitue également un projet emballant, bien que fort complexe, qui ne se réalisera pas sans une *priorisation* préliminaire qui fasse appel aux trois niveaux de gouvernement et qui prenne appui sur le secteur privé.

Par ailleurs, les actions de la Commission en vue de protéger les boisés urbains remarquables prendront une nouvelle direction, dans le sens de nouveaux partenariats avec des sociétés privées et des fiducies foncières spécialisées dans la protection durable du patrimoine écologique.

Autre sujet d'entente : la création d'un réseau de sentiers piétons à l'échelle de toute la région de la capitale suscite l'adhésion des trois paliers de gouvernement. C'est là un projet mobilisateur de mise en valeur du paysage auquel adhèrent les partenaires du domaine public. Il appartient à la Commission d'en faire la promotion et, à court terme, de proposer des projets de démonstration avec ses partenaires.

Habilitée à recevoir des dons écologiques du domaine privé et à conclure des ententes de gestion foncière, la Commission peut contribuer à la conservation des milieux

naturels en partenariat avec des propriétaires privés. Son statut lui accorde aussi la latitude de conclure des ententes d'acquisition et de gestion foncière.

Interventions proposées

La Commission devra consacrer plus d'énergie et investir davantage dans les projets jugés les plus intéressants : sauvegarder les espaces verts remarquables de la région et aménager le littoral du fleuve Saint-Laurent.

Afin de réaliser le programme Les sentiers de la capitale, la Commission s'emploiera à conclure des ententes pour la création, à moyen terme, d'un vaste réseau de sentiers pédestres qui reliera les principaux points d'intérêt dans la communauté métropolitaine de Québec, sur les deux rives du Saint-Laurent. La Commission entend également s'assurer du plus large consensus possible quant à l'établissement des priorités, dans l'agglomération de Québec, concernant les milieux naturels méritant préservation. En reliant entre eux ces boisés remarquables et ces milieux naturels exceptionnels, elle en augmentera l'usage par le grand public et en favorisera ainsi davantage la protection à long terme.

De plus, à titre de coordonnatrice du gouvernement en matière de conservation du paysage littoral, la Commission cherchera à conclure des ententes avec ses partenaires pour la restauration des berges du fleuve Saint-Laurent, particulièrement le long du boulevard Champlain et des battures de Beauport, devant le secteur central de Lévis et à la pointe De La Martinière.

À ces fins, la constitution d'un organisme tripartite pour la restauration des berges fluviales figurera parmi les priorités de la Commission en matière de mise en valeur des milieux naturels.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Constats

Depuis la fondation de Québec, la contribution des églises – et particulièrement de l'Église catholique – à l'édification du paysage a été extrêmement importante, tant par la qualité architecturale du patrimoine légué que par son omniprésence sur le territoire. Aujourd'hui, la conjugaison de situations particulières met en péril ce trait caractéristique du paysage québécois.

De son côté, la Commission reconnaît depuis toujours l'importance du patrimoine religieux et a multiplié au cours des dernières années les actions dans ce domaine.

Or, tous les intervenants s'entendent aujourd'hui pour affirmer que les efforts professionnels et financiers nécessaires à la réanimation de ces composantes majeures de notre patrimoine bâti dépasseront grandement les ressources disponibles. L'envergure de chacun de ces dossiers de réanimation, conjuguée à leur nombre croissant au Québec, commande donc une action vigoureuse.

Interventions proposées

La Commission entend étendre son action en vue de rallier ses partenaires autour d'une vision partagée et d'un plan d'action crédible pour assurer la sauvegarde du patrimoine religieux.

La contribution de la Commission portera sur la promotion et la mise en place d'une fiducie foncière, organisme non gouvernemental qui veillera à la mise en valeur des églises et des ensembles conventuels en respectant les trois objectifs suivants :

- PRÉSERVER L'ARCHITECTURE ET LES PAYSAGES QUE CES DEUX TYPES DE PATRIMOINE RELIGIEUX COMPOSENT DANS L'AGGLOMÉRATION ;
- RECHERCHER LA CONTINUITÉ DE L'ŒUVRE COMMUNAUTAIRE, SOCIALE ET HUMANITAIRE DONT CES LIEUX PERMETTAIENT L'EXISTENCE ;
- ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES CONGRÉGATIONS QUI LÈGUENT LEURS PROPRIÉTÉS.

Au cours des prochaines années, la Commission maintiendra son soutien aux instances engagées dans la sauvegarde et la mise en valeur des églises, des domaines et des ensembles conventuels de la capitale. Pour ce faire, elle préparera le concept d'une fiducie foncière capable de gérer cet héritage, participera aux opérations de sauvetage des bâtiments excédentaires et appuiera, dans la mesure de ses moyens, des projets de démonstration en gestion exemplaire de ces bâtiments et de ces terrains.

Outre qu'elle fédérera les ministères et les organismes, la Commission s'emploiera à conclure des partenariats publics et privés.

LE PLAN LUMIÈRE

Constats

En 1998, la Commission a rendu public un programme de mise en lumière de 63 des plus beaux monuments et sites de l'agglomération. La réalisation de ce Plan lumière pour la capitale s'étalera sur 10 ans jusqu'en 2008, année du 400e anniversaire de la fondation de Québec.

Bien appliqué, ce plan devient un outil d'embellissement et d'efficacité énergétique qui contre à la fois le mauvais goût et le gaspillage, car il propose d'éclairer mieux, non pas d'éclairer plus. Actuellement, la ville est mal éclairée, saturée de rayons; elle engendre une pollution qui contamine l'observation des silhouettes urbaines, des places publiques et du firmament. Paradoxalement, il faut donc éteindre pour mieux éclairer ce qui mérite de l'être. Une telle rationalisation générale de l'éclairage public pourra donc entraîner des économies substantielles tout en donnant de bien meilleurs résultats sur le plan de l'esthétique et du confort visuel.

Interventions proposées

La Commission parachèvera le Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) qui proposera une révision globale de l'éclairage public sous l'angle de l'efficacité énergétique. Elle animera un comité de révision de l'éclairage public formé de représentants des agences d'efficacité énergétique, de la Ville de Québec, du ministère des Transports du Québec, d'Hydro-Québec, des institutions fédérales et de la Commission. Dans une perspective d'économie d'énergie, ce comité étudiera la réglementation actuelle, les normes en vigueur et formulera des recommandations à court, à moyen et à long terme pour rationaliser l'équipement et mieux éclairer la ville.

En fait, la mise en œuvre du SDAL offrira au citoyen comme au visiteur, la nuit comme le jour, un meilleur cadre urbain, un milieu de vie où il fera bon déambuler en quiétude et se récréer en admirant le patrimoine de la capitale.

Par ailleurs, la Commission caresse toujours le projet de s'associer à l'Université Laval pour mettre en place une chaire de lumière urbaine nordique. Il s'agirait là d'une occasion d'accroître la participation québécoise à un marché mondial en forte croissance.

Au cours des trois prochaines années, la Commission accompagnera les partenaires concernés par l'adoption et la mise en œuvre du SDAL. Elle proposera des concepts attrayants de mise en lumière des ensembles caractéristiques de la capitale et veillera au maintien de la qualité des projets réalisés. Elle s'appliquera enfin à trouver de nouveaux partenaires pour la réalisation des projets retenus parce qu'ils auront été jugés remarquables. La Grande Allée, le secteur parlementaire, les grands édifices de la colline, l'anse du parc de la Chute-Montmorency, le Trait-Carré de Charlesbourg, le pont de l'île d'Orléans et les grands édifices du patrimoine architectural et religieux feront toujours partie de ses priorités.

LES VOIES D'ACCÈS

Constats

Depuis 1995, la Commission a contribué à des travaux améliorant l'accès à la capitale, de l'avenue Honoré-Mercier au boulevard Champlain, de la Grande Allée au boulevard Duplessis. Elle s'est également associée au ministère des Transports du Québec pour confier à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal la réalisation

d'une étude sur la requalification des rapports entre le réseau routier supérieur et la capitale. Ce mandat visait quatre objectifs:

- CARACTÉRISER LES PAYSAGES DES PARCOURS D'ENTRÉE À LA CAPITALE;
- FORMULER LES TERMES D'UN PROJET DE REQUALIFICATION POUR L'ENSEMBLE DES PARCOURS D'ENTRÉE, Y COMPRIS LES PRINCIPES D'INTERVENTION S'APPLIQUANT AUX EMPRISES AUTOROUTIÈRES ET AUX VOIES PUBLIQUES;
- ILLUSTRER CES PRINCIPES D'INTERVENTION;
- DÉFINIR LE CADRE DE GESTION STRATÉGIQUE DU PROJET DE REQUALIFICATION.

Les attentes face à l'étude de la Chaire étaient nombreuses, puisque la durée de vie des infrastructures de l'agglomération arrive actuellement à échéance et que l'ensemble du réseau devra être rénové à moyen terme.

Interventions proposées

La Commission entend prôner une association avec les municipalités afin de mettre en place des mécanismes par le moyen des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme afin de mieux encadrer le développement et l'utilisation des zones contiguës aux autoroutes.

De plus, les marges latérales et les terre-pleins centraux se prêteraient aisément à un projet qui serait de l'ordre de la mise en scène paysagère. Concrètement, cela se traduirait par les règles suivantes, applicables à l'ensemble des portions rurales des parcours:

- LIMITER LA TONTE LE LONG DES MARGES LATÉRALES ET DES TERRE-PLEINS CENTRAUX AU MINIMUM NÉCESSAIRE POUR L'ENTRETIEN, COMPTE TENU DES CONTRAINTES QUI AFFECTENT SÉVÈREMENT LA VIABILITÉ D'UNE COUVERTURE VÉGÉTALE DE QUALITÉ EN BORDURE IMMÉDIATE DES CHAUSSÉES ET DES ACCOTEMENTS;
- FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT, SUR LES SEGMENTS BORDÉS PAR DES BOISÉS, LE LONG DES MARGES LATÉRALES ET SUR LES TERRE-PLEINS, D'UNE COUVERTURE ARBUSTIVE TOUFFUE, CONTINUE, ÉTALÉE SUR UNE PROFONDEUR DE 10 MÈTRES ET SUFFISAMMENT ÉLEVÉE POUR CADRER SUBSTANTIELLEMENT LES CHAUSSÉES;
- COMBLER SYSTÉMATIQUEMENT LES BANDES EXCÉDENTAIRES EN RAPPROCHANT LES LISIÈRES DES BOISÉS DES CHAUSSÉES, JUSQU'À CONCURRENCE DE LA MARGE DE SÉCURITÉ;
- FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT, LE LONG DES PARCELLES AGRICOLES, SUR LES MARGES LATÉRALES ET SUR LES TERRE-PLEINS, D'UNE COUVERTURE D'HERBACÉES ET DE VIVACES;
- CONTRÔLER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ANARCHIQUE ET HÉTÉROCLITE SUR LES TERRES AGRICOLES ADJACENTES AUX GRANDES VOIES D'ACCÈS PAR LE MOYEN DE SCHÉMAS ET DE PLANS D'URBANISME.

En ce qui concerne les parcours urbains, « il s'agit moins d'élaborer sur des "compositions végétales" en tant que telles que de dresser les principaux attributs – en terme de volumétrie, d'épaisseur, d'opacité, etc. – des dispositifs de cadrage* ». Cela signifie que les dispositifs de cadrage mis en place pourront prendre diverses formes comme la mise en place d'une couverture végétale en trois strates (sur les marges latérales et les terre-pleins, le long des fossés et à l'extérieur de ceux-ci), l'utilisation des voies de service comme cadre intermédiaire et la mise en place de parois végétales et minérales le long des parcours. Il s'agira d'étudier plus précisément chaque parcours afin de mettre en place le dispositif qui lui convient le mieux et qui fera en sorte que les objectifs de cadrage des voies d'accès à la capitale soient atteints. Dans certains cas, une opération cosmétique de l'emprise et une meilleure gestion de l'affichage pourront convenir, mais dans plusieurs situations où l'on a observé une rupture de la ville par une barrière infranchissable, des opérations plus lourdes en urbanisme et en architecture pourront susciter de véritables projets urbains de requalification de la ville. Ce genre d'opération exigera un partenariat entre le gouvernement et les municipalités concernées.

* SAINT-DENIS, Bernard. Cadrage des entrées à la capitale nationale du Québec: rapport final, 2003.

Parmi les solutions éventuellement envisagées, citons les ouvrages d'art de type « pont urbain », des programmes de reconstruction des espaces vides et la mise en place de nouvelles intersections rétablissant les liens entre les quartiers situés de part et d'autre d'une route. D'une part, la requalification des rapports entre la ville et les autoroutes et, d'autre part, la requalification entre la ville et le fleuve Saint-Laurent constitueront l'essentiel des grandes recommandations de la Commission à ses partenaires au cours de la prochaine décennie.

En attendant que les crédits nécessaires soient consentis et que les consensus indispensables se tissent, la Commission et le ministère des Transports du Québec uniront leurs efforts pour stabiliser la situation actuelle en arrêtant les nouvelles dégradations et en amorçant des projets pilotes concrets sur les diverses manières d'améliorer les rapports entre la ville et les infrastructures routières. À titre d'exemple, mentionnons le programme de gestion écologique des emprises, la reconstruction des parcs routiers, la nouvelle allure des ouvrages d'art en chantier (autoroute Duplessis-boulevard Charest), le réaménagement des entrées de ville (autoroute Duplessis et boulevard Laurier), les nouveaux rapports entre la ville et le fleuve (promenade Samuel-De Champlain et littoral de Beauport), etc. Tous ces projets s'ajoutent à une meilleure gestion par les autorités municipales et régionales des paysages remarquables qui subsistent en très grand nombre le long des grandes voies de circulation et dont il faut protéger le caractère exceptionnel encore existant.

LE MAINTIEN DE L'ACTIF

Constat

En plus de son mandat d'embellir la capitale par des travaux d'aménagement, la Commission doit également voir à l'entretien des parcs et des espaces verts qu'elle gère ou qu'elle possède. Toujours désireuse de maintenir l'actif de ces lieux en excellent état et de l'améliorer, la Commission a un souci constant, soit celui de permettre à la population de profiter de ces lieux et d'y trouver des aménagements dignes d'une capitale.

Interventions proposées

En 2004-2005, des travaux majeurs seront entrepris au domaine Cataraqui afin d'améliorer la protection des bâtiments contre les incendies en installant un réseau d'aqueduc et des bornes d'incendie. Pour les années subséquentes, les interventions porteront sur l'entretien minimal et la remise aux normes de certains espaces du bâtiment principal de façon à éviter une détérioration du site.

Au parc du Bois-de-Coulonge, la réfection du mur de brique dans le potager sera entrepris en deux phases de manière à en étaler les coûts. Des interventions mineures d'entretien et de signalisation seront effectuées dans les autres parcs et espaces verts afin d'améliorer leur utilisation par le public.

Le tableau suivant montre les interventions que la Commission entend réaliser dans ses parcs et ses espaces verts pour les trois prochaines années.

Maintien de l'actif

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
PARC DU BOIS-DE-COULONGE			
BÂTIMENTS, INFRASTRUCTURES			
Réfection du mur de brique dans le potager – Phase I		70 000 $	
Peinture extérieure des bâtiments de ferme		20 000 $	
Aménagement d'un enclos pour chiens		10 000 $	
Réfection du mur de brique dans le potager – Phase II			160 000 $
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS			
Inventaire des arbres et nouvelle cartographie		25 000 $	
	–	125 000 $	160 000 $
DOMAINE CATARAQUI			
TERRAIN			
Travaux d'amélioration de l'alimentation en eau du domaine	300 000 $		
BÂTIMENT PRINCIPAL (VILLA)*			
Travaux d'entretien urgents (gouttières, ménage intérieur, toitures, puits de lumière)	21 500 $		
Travaux d'entretien de l'enveloppe extérieure (boiseries, cheminées, maçonnerie, escalier façade sud)		65 500 $	
Restauration des planchers du rez-de-chaussée		30 000 $	
Peinture du rez-de-chaussée		15 000 $	
Restauration des planchers des étages		15 000 $	
Peinture des étages		10 000 $	
Réaménagement de la cuisine			100 000 $
Réaménagement des équipements sanitaires du rez-de-chaussée			30 000 $
Réaménagement des équipements sanitaires du 1er étage			15 000 $
	321 500 $	135 500 $	145 000 $
SOUS-TOTAL	321 500 $	260 500 $	305 000 $

* Ces données sont tirées du document *Réanimation de la villa du domaine Cataraqui*, 19 août 2004, Marie-Josée Deschênes, architecte

Tableau [illegible] Maintien de l'actif (suite)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
SOUS-TOTAL REPORTÉ	321 500 $	260 500 $	305 000 $
AUTRES PARCS ET ESPACES VERTS			
DOMAINE DE MAIZERETS			
Signalisation		20 000 $	
PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE			
Remplacement des arbres endommagés pendant l'hiver 2002-2003	13 000 $		
PARC DU CAVALIER-DU-MOULIN			
Peinture du chaperon du mur d'enceinte			25 000 $
BOISÉ DES COMPAGNONS-DE-CARTIER			
Travaux sylvicoles		10 000 $	10 000 $
Signalisation et balisage		25 000 $	
	13 000 $	55 000 $	35 000 $
TOTAL	334 500 $	315 500 $	340 000 $

Promouvoir la capitale

En vertu de sa loi, la Commission a pour mission de promouvoir la capitale afin de la faire mieux connaître et apprécier par l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec. À ce chapitre, les actions de la Commission s'articulent autour de trois axes:

- LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE;
- LA CONNAISSANCE DE LA CAPITALE;
- LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE.

LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE

Constats

Depuis sa création, la Commission a multiplié les activités de découverte et est devenue un acteur incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes permettant aux Québécoises et aux Québécois et à leurs visiteurs de découvrir Québec, notamment en regard de son statut de capitale historique et politique. Les projets mis de l'avant par la Commission, et ordinairement réalisés dans le cadre de partenariats publics-privés, ont pour objectif de faire en sorte que la première prise de contact avec Québec soit tout à la fois agréable et enrichissante.

Parmi les projets récurrents proposés par la Commission, les meilleurs porteurs en ce qui regarde la découverte sont les suivants:

- CIRCUITS DU PROGRAMME DÉCOUVRIR LA CAPITALE NATIONALE DESTINÉS AUX CLIENTÈLES SCOLAIRES ET IMMIGRANTES;
- AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE, LIEU D'ACCUEIL PRIVILÉGIÉ;
- CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COLLOQUES DIVERS QUI SONT SOIT ORGANISÉS PAR LA COMMISSION, SOIT APPUYÉS PAR CELLE-CI;
- CAMPAGNES PUBLICITAIRES MIXTES VISANT À METTRE EN VALEUR LA DIMENSION *CAPITALE* DE QUÉBEC;
- ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS, LE PLUS SOUVENT EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET LA VILLE DE QUÉBEC.

Interventions proposées

Au cours des trois prochaines années, la Commission s'emploiera à la mise en œuvre de projets concrets. Ses gestes prendront d'autant plus de signification qu'ils s'inscriront dans une démarche menant à 2008, année charnière pour la mise en marché de la région car elle capitalisera sur son 400e anniversaire pour se faire connaître et apprécier par un très large public.

En ce sens, la Commission aura notamment à cœur:

- D'ENRICHIR LE PROGRAMME DÉCOUVRIR LA CAPITALE NATIONALE, FER DE LANCE DE LA PROMOTION DESTINÉE À LA CLIENTÈLE SCOLAIRE, IMMIGRANTE ET ADULTE. LA COMMISSION S'EFFORCERA DE JOINDRE LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, LE RÉSEAU ANGLOPHONE ET LES VISITEURS AUTONOMES. ELLE NOUERA DES PARTENARIATS AVEC LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET AVEC LES INTERVENANTS TOURISTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC;
- D'AMÉLIORER L'OFFRE À L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE EN RÉALISANT DES TRAVAUX DE MODERNISATION MISANT SUR L'INTERPRÉTATION DE LA VUE, EN ACCROISSANT LA QUALITÉ DE L'ÉQUIPEMENT ET EN CONFÉRANT À L'EXPÉRIENCE DU VISITEUR UN CARACTÈRE PLUS LUDIQUE. CES TRAVAUX SERONT FAITS EN COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES ET COMPRENDRONT UN VOLET SCIENTIFIQUE PRÉSENTANT L'INDUSTRIE DE L'OPTIQUE DANS LA CAPITALE;
- DE POURSUIVRE L'INTERPRÉTATION DE L'ESPACE PUBLIC, EN COLLABORATION AVEC DIVERS PARTENAIRES DONT LA VILLE DE QUÉBEC ET LA SOCIÉTÉ DU 400e ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC. LA COMMISSION TERMINERA LE PLAN D'ACCUEIL ET D'INTERPRÉTATION DE SES PARCS ET S'INTÉRESSERA À DES SITES DE VALEUR TELS LES LIEUX FONDATEURS DE LA CAPITALE, LES RIVES DU SAINT-LAURENT, LES BOISÉS REMARQUABLES ET LES ACCÈS À LA CAPITALE;

- d'accroître la diffusion de la connaissance et, pour ce faire, la Commission améliorera la série Au tribunal de l'Histoire en y associant des partenaires médias afin d'élargir son public cible. Elle étendra le rayonnement de cette activité en la présentant sur la rive-sud de Québec et ailleurs au Québec;
- d'appuyer les simulations parlementaires tenues à l'Hôtel du Parlement au profit de la clientèle scolaire et des aînés venus des régions du Québec se familiariser avec les rouages de la vie démocratique;
- de mettre à jour le site Internet de la Commission pour en faire un instrument de diffusion de l'information en prenant appui sur le 400e anniversaire de la fondation de Québec et en proposant une offre spécifique aux jeunes;
- de poursuivre sa collaboration avec les représentants de l'industrie touristique dans ses activités de formation et de promotion, afin de transmettre une information qui tienne compte du statut de capitale de Québec.

LA CONNAISSANCE DE LA CAPITALE

Constats

Dans toute capitale, la connaissance et la commémoration du passé revêtent une importance certaine, puisqu'elles nourrissent la mémoire collective concernant des personnages, des événements et des lieux qui ont marqué l'histoire. À ce chapitre, la Commission a joué un rôle moteur au cours des dernières années et a développé une expertise remarquable qui fait école au Québec et dans le reste du Canada.

S'appuyant sur son Comité consultatif de la commémoration, la Commission a en effet balisé ses interventions dans ce domaine et s'est donné une manière rigoureuse de faire. Ainsi, les actions de commémoration récentes, réalisées par la Commission ou en collaboration, ont fait l'objet d'une réelle appréciation.

Toutefois, il y aura lieu de combler d'ici à 2008 des lacunes à l'égard de la contribution des premières nations, des communautés culturelles et des régions du Québec.

Deux énoncés guident la Commission en matière de commémoration : la Politique de la commémoration dans la capitale, adoptée en 1998 – et qui fait l'objet d'une révision en profondeur –, et la Politique relative à la capitale nationale.

Interventions proposées

Avec l'aide de son Comité consultatif de la commémoration, la Commission s'emploiera à concevoir les programmes commémoratifs qui suivent :

- la mise en relief d'aspects de l'histoire peu célèbres dans la capitale, à l'occasion du 400e, notamment l'apport fondamental des Amérindiens, la contribution des communautés culturelles ainsi que les liens qui ont uni la capitale aux régions. Il sera aussi important de rendre compte de la contribution de ceux qui, à partir de Québec, ont participé à la colonisation de l'Amérique du Nord, de Terre-Neuve jusqu'en Louisiane. Enfin, la Commission épaulera la Société du 400e anniversaire de Québec dans les dossiers de commémoration, notamment lorsqu'il s'agira de propositions de gouvernements étrangers;
- la mise en valeur, dans la capitale et en région, des legs de premiers ministres et d'autres personnalités associées à l'exercice du pouvoir. Cela se traduira par la poursuite du programme d'apposition de plaques sur leurs lieux de résidence et d'inhumation, et par le soutien d'initiatives locales de commémoration;
- la poursuite du programme d'accueil de monuments honorant des personnages latino-américains au parc de l'Amérique-Latine, en collaboration avec les autorités des pays donateurs et le ministère des Relations internationales. Le réaménagement de ce parc devrait être largement achevé pour 2008;
- la poursuite du programme de publication dans les collections « La bibliothèque de la capitale nationale » et « Fleurdelisé » où sont traités des sujets liés à la capitale, en favorisant des partenariats avec le privé.

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE

Constats

Les réalisations de la Commission, tant en aménagement qu'en promotion, ont indéniablement accru le rayonnement de Québec : la capitale s'est en effet faite plus belle et plus accueillante, ses espaces verts ont été augmentés et aménagés, ses places et ses parcs ont accueilli de nombreux monuments, des panneaux d'interprétation, des mises en lumière, etc. En fait, par le parachèvement de quelque 120 projets d'aménagement divers, la Commission a bonifié le panier de l'offre de Québec, notamment auprès de la clientèle extérieure.

L'organisme a par ailleurs appuyé substantiellement les institutions et les événements qui contribuent au rayonnement de la capitale, par des programmes de commandites, des ententes de publicité et des mises à contribution de ses propres services (places et parcs offerts aux partenaires, utilisation de l'Observatoire de la Capitale, soutien technique à l'accueil de délégations étrangères et de congrès divers).

Interventions proposées

La qualité de l'offre touristique de Québec, ville unique en Amérique, apparait indéniable. Il arrive cependant que la notion de capitale soit négligée, bien que la Commission contribue déjà à combler cette lacune par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Capitale et sa collaboration à la formation des guides. Pour doter l'agglomération d'une offre tenant mieux compte de son statut de capitale, la Commission mènera donc les actions qui suivent :

- Poursuivre la publication de la brochure *Une visite capitale*. Également produite en anglais, cette brochure propose un circuit de découverte à pied de la colline Parlementaire ;
- Collaborer avec l'Assemblée nationale à la tenue de visites libres de l'Hôtel du Parlement et d'opérations portes ouvertes à l'occasion de la fête nationale du Québec et de la fête du Travail ;
- Poursuivre la collaboration avec l'Office du tourisme et des congrès de Québec et ses partenaires afin que la notion de capitale soit présente dans le matériel promotionnel.

Par ailleurs, la Commission dispose depuis 1998 d'une politique de rayonnement culturel. À cet égard, elle privilégiera différents axes, à savoir :

L'APPUI AUX INSTITUTIONS ET AUX ÉVÉNEMENTS

Au cours des dernières années, la diffusion des réalisations culturelles émanant de la capitale a été au cœur des actions de la Commission. Dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, la Commission définira et mettra en œuvre des moyens originaux fondés sur le partenariat qui permettront d'assurer le rayonnement de la capitale en prenant appui sur ses institutions. La Commission soutiendra, en outre, la tenue dans la capitale de rencontres, de conférences et de colloques susceptibles de lui assurer un rayonnement particulier et de contribuer à la réflexion sur des enjeux propres à l'agglomération. Elle appuiera également la tenue de rencontres traitant de thèmes rattachés au statut de capitale de Québec.

L'ART PUBLIC AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA VILLE

La Commission contribuera au rayonnement des artistes en parrainant des interventions destinées à donner un lustre nouveau à l'espace public, notamment par la réalisation de fresques et de monuments s'intégrant dans des circuits qui enrichiront l'offre touristique.

Dans une autre perspective, il importe que la Commission ouvre davantage la capitale aux régions, car si le statut de capitale et les fonctions qui s'y rattachent sont connus de la population de l'agglomération, il n'en va pas de même partout au Québec. Ce manque de notoriété de la capitale est accru par le peu de place réservée à la représentation régionale à Québec.

En conséquence, la Commission favorisera la représentation de toutes les composantes du Québec afin que ceux qui y vivent acquièrent à l'endroit de la capitale un

sentiment d'appartenance. Ces actions seront menées en collaboration avec divers partenaires, dont les institutions culturelles.

La Commission entend également poursuivre ses efforts afin de rapprocher la capitale des communautés autochtones. La Commission se penchera donc sur les manières d'accroitre la présence des premières nations dans le paysage bâti de Québec.

Enfin, la capitale apparait pauvre au chapitre de l'offre scientifique qui éveillerait la curiosité des jeunes et stimulerait leur intérêt pour des carrières qui seront au cœur du développement économique de l'agglomération. C'est pourquoi, outre le programme d'interprétation axé sur l'optique à l'Observatoire de la Capitale, la Commission s'associera aux partenaires du secteur de la science et de la technologie afin de favoriser l'émergence et le développement d'une culture scientifique régionale. La Commission s'emploiera avec eux à susciter des projets mettant l'accent sur l'illustration et la diffusion de la connaissance scientifique, tant au profit de la population de la capitale qu'à celui des touristes.

Conseiller le gouvernement

La Commission a aussi pour mission de conseiller le gouvernement afin que la capitale soit aménagée en mettant en valeur ses attributs de lieu d'exercice du pouvoir administratif, et sa fonction de symbole de rassemblement.

CONNAÎTRE POUR MIEUX CONSEILLER

Pour jouer son rôle, la Commission fonde ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses sur la présence des institutions de l'État dans la capitale de même que sur la réalité socioéconomique de l'agglomération. Dans ce contexte, elle poursuivra, sur une base récurrente, la réalisation d'études concernant :

- L'IMPACT DANS LA CAPITALE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE ;
- LE PROFIL DE LOCALISATION DE L'EFFECTIF, DES DIRIGEANTS, DES BUREAUX CENTRAUX DES MINISTÈRES ET DES SIÈGES SOCIAUX DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

CONSEILLER SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA PRÉSENCE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE

La Commission entend continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui concerne les éléments suivants :

- L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ET DE SES CONSTITUANTES, SOIT LES VILLES DE QUÉBEC ET DE LÉVIS DE MÊME QUE LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET DE LA JACQUES-CARTIER, NOTAMMENT À L'ÉGARD DE LA RÉPARTITION ET DE L'INSERTION URBAINE HARMONIEUSE DU PARC IMMOBILIER DU GOUVERNEMENT, DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DE LA CONSTITUTION D'UNE CEINTURE VERTE ET DU RECYCLAGE DES IMMEUBLES RELIGIEUX ET DES AUTRES GRANDS ENSEMBLES PUBLICS ET PRIVÉS ;
- LES ACTIONS À ACCOMPLIR EN VUE DE CONTRER LE DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE APPRÉHENDÉ POUR L'AGGLOMÉRATION ;
- LA DÉFINITION DE RÈGLES DE NATURE À PRÉSERVER LA VISIBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE CARACTÈRE INSTITUTIONNEL DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES, GOUVERNEMENTAUX ET ADMINISTRATIFS ÉTABLIS SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE ;
- LES QUESTIONS LIÉES AU STATUT DE LA CAPITALE ET À LA PLACE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE DANS L'ÉCONOMIE DE LA CAPITALE ;
- LE CONTENU DU PROGRAMME DE GRANDS TRAVAUX GOUVERNEMENTAUX DANS LE CADRE DE LA COMMÉMORATION EN 2008 DU 400e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT À LA MISE EN VALEUR DES LIEUX FONDATEURS.

États financiers 2003 2004

CCNQ, Sandy Lebrun

CCNQ, Sandy Lebrun

CCNQ, Jean-Philippe Servant

CCNQ, Jean-Philippe Servant

CCNQ, Jean-Philippe Servant

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnait qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président et directeur général,

Pierre Boulanger

Québec, le 11 juin 2004

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2004 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, FCA

Québec, le 11 juin 2004

	2004			2003
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	16 999 185 $	– $	16 999 185 $	23 994 951 $
Contributions des partenaires (note 4)	3 408 010	–	3 408 010	991 165
Intérêts	283 808	47 763	331 571	475 363
Locations	84 740	–	84 740	68 726
Autres	21 094	–	21 094	61 355
	20 796 837	47 763	20 844 600	25 591 560
CHARGES				
Aide financière	5 292 786	215 620	5 508 406	7 093 797
Salaires et charges sociales	2 334 336	–	2 334 336	2 170 832
Taxes foncières et scolaires	1 224 422	–	1 224 422	1 067 342
Services professionnels et administratifs	7 508 812	1 017 894	8 526 706	11 859 755
Transport et communication	297 085	850	297 935	430 499
Entretien et réparations	346 834	54 016	400 850	395 149
Fournitures et approvisionnements	333 418	36 770	370 188	1 034 065
Loyers	456 526	–	456 526	428 501
Amortissement des immobilisations corporelles	810 351	–	810 351	877 658
Frais financiers (note 8)	1 830 604	–	1 830 604	1 314 239
	20 435 174	1 325 150	21 760 324	26 671 837
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	361 663 $	(1 277 387)$	(915 724)$	(1 080 277)$

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004				2003
	Opérations courantes				
	Investis en immobilisations corporelles	Solde du fonds	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	754 929 $	– $	3 401 918 $	4 156 847 $	5 237 124 $
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(810 351)	1 172 014	(1 277 387)	(915 724)	(1 080 277)
Investissements en immobilisations corporelles	1 115 277	(1 115 277)	–	–	–
	1 059 855	**56 737**	**2 124 531**	**3 241 123**	**4 156 847**
Virement interfonds	–	(56 737)	56 737	–	–
SOLDE À LA FIN	1 059 855 $	– $	2 181 268 $	3 241 123 $	**4 156 847 $**

	2004				2003
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse (note 5)	4 893 563 $	2 144 188 $	– $	7 037 751 $	13 701 940 $
Débiteurs et intérêts courus	51 811	4 242	–	56 053	158 374
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	185 259	(185 259)	–	–
Frais payés d'avance	238 663	–	–	238 663	282 614
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 386 708	–	–	2 386 708	2 467 014
Contributions à recevoir (note 6)	233 224	–	–	233 224	236 908
	7 803 969	2 333 689	(185 259)	9 952 399	16 846 850
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	542 443	–	–	542 443	755 518
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	27 981 556	–	–	27 981 556	30 194 432
Contributions à recevoir (note 6)	40 000	–	–	40 000	–
Frais reportés	180 270	–	–	180 270	202 355
Immobilisations corporelles (note 7)	16 571 026	–	–	16 571 026	16 520 072
	53 119 264 $	2 333 689 $	(185 259)$	55 267 694 $	64 519 227 $

Pour le conseil d'administration

Pierre Boulanger

Jacques Lemieux

BILAN

AU 31 MARS 2004

	2004				2003
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	2 063 251 $	152 421 $	– $	2 215 672 $	5 636 779 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	185 259	–	(185 259)	–	–
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 11)	2 673 963	–	–	2 673 963	5 538 057
Contributions reportées (note 12)	1 168 975	–	–	1 168 975	78 666
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	2 386 708	–	–	2 386 708	3 342 402
	8 478 156	**152 421**	**(185 259)**	**8 445 318**	**14 595 904**
Contributions reportées (note 12)	48 652	–	–	48 652	16 014
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	542 443	–	–	542 443	755 518
Dette à long terme (note 13)	27 504 001	–	–	27 504 001	29 889 474
	36 573 252	**152 421**	**(185 259)**	**36 540 414**	**45 256 910**
AVOIR					
Apport du gouvernement du Québec (note 14)	15 486 157	–	–	15 486 157	15 105 470
Solde de fonds –					
Investis en immobilisations	1 059 855	–	–	1 059 855	754 929
Fonds pour la mise en valeur de la capitale	–	2 181 268	–	2 181 268	3 401 918
	16 546 012	**2 181 268**	–	**18 727 280**	**19 262 317**
	53 119 264 $	**2 333 689 $**	**(185 259)$**	**55 267 694 $**	**64 519 227 $**

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le conseil d'administration

Pierre Boulanger

Jacques Lemieux

	2004			2003
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Subventions du gouvernement du Québec	16 428 273 $	– $	16 428 273 $	7 636 408 $
Contributions des partenaires et clients	4 698 829	–	4 698 829	1 631 854
Créances interfonds	–	1 754 693	1 754 693	935 322
Sorties de fonds				
Fournisseurs et membres du personnel	(21 233 277)	(1 316 555)	(22 549 832)	(22 487 198)
Créances interfonds	(1 754 693)		(1 754 693)	(935 322)
Intérêts reçus	287 855	47 683	335 538	483 362
Intérêts versés	(1 755 212)	–	(1 755 212)	(1 063 356)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	**(3 328 225)**	485 821	**(2 842 404)**	**(13 798 930)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Produit de disposition d'actifs destinés à la vente	–	–	–	2 153 202
Acquisition d'immobilisations corporelles	(861 305)	–	(861 305)	(10 184 248)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	**(861 305)**	–	**(861 305)**	**(8 031 046)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	213 075	–	213 075	1 112 932
Frais reportés	–	–	–	(117 857)
Dette à long terme	–	–	–	17 329 358
Remboursement de la dette à long terme	(3 341 167)	–	(3 341 167)	(2 161 385)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations	(213 075)	–	(213 075)	(3 509 276)
Apport du gouvernement du Québec	380 687	–	380 687	9 799 671
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	**(2 960 480)**	–	**(2 960 480)**	**22 453 443**
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	**(7 150 010)**	485 821	**(6 664 189)**	**623 467**
ENCAISSE AU DÉBUT	12 100 310	1 601 630	13 701 940	**13 078 473**
VIREMENT INTERFONDS	(56 737)	56 737	–	–
ENCAISSE À LA FIN	4 893 563 $	2 144 188 $	7 037 751 $	**13 701 940 $**

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1), a pour objet de:

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur:

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de la dette à laquelle elle s'y rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et l'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Équipement et logiciel informatiques	Linéaire	33 ⅓ %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	33 ⅓ %

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture et des Communications, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs –		
Fonctionnement	11 775 412 $	12 478 184 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 709 056	1 187 517
Projets spécifiques –		
Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier	199 000	4 385 695
Mise en valeur de l'édifice de l'Assemblée nationale	122 358	637 539
Plan d'accélération des investissements publics	3 116 965	5 259 717
Ministère de la Culture et des Communications –		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	76 394	46 299
	16 999 185 $	**23 994 951 $**

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2004	2003
Ville de Québec	2 502 603 $	– $
Hydro-Québec	364 784	32 292
Séminaire de Québec	250 000	–
Société immobilière du Québec	173 357	171 647
Société des traversiers du Québec	24 284	14 323
Assemblée nationale	20 815	519 464
Société des établissements de plein air du Québec	16 759	–
Ministère de l'Éducation	15 000	15 000
Ministère des Transports	12 500	201 704
Musée national des beaux-arts du Québec	–	5 933
Autres	27 908	30 802
	3 408 010 $	**991 165 $**

5. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt à 2,75 %. Un montant de 1 858 321 $ (2003 : 5 296 643 $) est réservé soit 50 000 $ pour des travaux de réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier, 560 003 $ pour des travaux d'aménagement des pelouses arrières de l'Hôtel du Parlement et 1 248 318 $ pour des travaux reliés au Plan d'accélération des investissements publics.

6. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2004	2003
Hydro-Québec	168 611 $	– $
Société des établissements de plein air du Québec	16 759	–
Assemblée nationale	9 669	3 000
Société immobilière du Québec	–	120 654
Ministère des Transports	–	48 000
Ministère de l'Éducation	–	15 000
Société des traversiers du Québec	–	14 323
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	–	12 847
Musée national des beaux-arts du Québec	–	3 084
Autres	78 185	20 000
	273 224	236 908
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	(233 224)	(236 908)
	40 000 $	**– $**

Au 31 mars 2004, un montant de 195 039 $ représente des contributions à recevoir provenant d'apparentés (2003 : 216 908 $).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004			2003
	Coût	Amortissement accumulé	Total	Total
Terrains	7 946 032 $	– $	7 946 032 $	7 675 206 $
Parc du Bois-de-Coulonge	1	–	1	1
Parc de l'Amérique-Française*	1	–	1	–
Équipement et logiciel informatiques	291 401	233 699	57 702	81 364
Équipement et mobilier de bureau	326 540	203 079	123 461	151 620
Améliorations locatives	127 004	36 366	90 638	106 494
Aménagement dans les parcs	4 410 718	3 624 318	786 400	1 059 572
Aménagements en cours de réalisation	1 019 571	–	1 019 571	887 911
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	52 290	50 321	1 969	12 653
	14 173 558	**4 147 783**	**10 025 775**	**9 974 821**
Biens culturels –				
Domaine de Maizerets	6 545 250	–	6 545 250	6 545 250
Domaine Cataraqui	1	–	1	1
	6 545 251	–	**6 545 251**	**6 545 251**
	20 718 809 $	4 147 783 $	16 571 026 $	**16 520 072 $**

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition du parc de l'Amérique-Française auprès de la Société immobilière du Québec pour une valeur symbolique de 1 $.

8. FRAIS FINANCIERS

	2004	2003
Amortissement des frais reportés	22 085 $	14 895 $
Intérêts sur la dette à long terme	1 808 519	1 299 344
	1 830 604 $	**1 314 239 $**

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 500 000 $ portant intérêt au taux préférentiel, renouvelable annuellement.

10. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2004	2003
Fournisseurs – opérations courantes	1 297 088 $	4 784 930 $
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	152 421	143 826
Salaires et charges sociales	12 137	64 070
Vacances à payer	219 155	170 579
Congés de maladie à payer	26 893	18 703
Intérêts à payer sur la dette à long terme	507 978	454 671
	2 215 672 $	**5 636 779 $**

Au 31 mars 2004, un montant de 58 704 $ représente des montants à verser à des apparentés (2003 : 41 277 $).

11. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2004	2003
Solde au début	5 538 057 $	5 760 309 $
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(3 872 838)	(5 023 234)
	1 665 219	**737 075**
Subventions reçues au cours de l'exercice	1 008 744	4 800 982
Solde à la fin	2 673 963 $	**5 538 057 $**

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2004	2003
Solde au début	94 680 $	348 995 $
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	(61 497)	(274 315)
	33 183	**74 680**
Contributions reçues au cours de l'exercice	1 184 444	20 000
	1 217 627	**94 680**
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(1 168 975)	(78 666)
Solde à la fin	48 652 $	**16 014 $**

Au 31 mars 2004, un montant de 26 573 $ représente des contributions reportées provenant d'apparentés (2003 : 74 680 $).

13. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2004	2003
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :			
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010*	5,51 %	4 451 158 $	4 793 555 $
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $, échéant le 1er décembre 2010*	6,21 %	4 841 788	5 533 472
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010*	6,16 %	2 686 667	2 893 333
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010*	6,15 %	1 932 000	2 016 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 $ et un versement final de 2 244 109 $ le 1er octobre 2012*	6,21 %	4 151 601	4 376 012
4,10 %, remboursable par versements semestriels en capital de 52 447 $ et un versement final de 1 678 312 $ le 5 mars 2007*	4,24 %	1 940 549	2 045 443
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 $ échéant le 16 janvier 2018	5,78 %	8 921 450	9 625 000
Emprunt remboursé au cours de l'exercice		–	602 720
Sous-total		**28 925 213 $**	**31 885 535 $**

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	Taux effectif	2004	2003
Sous-total reporté		28 925 213 $	31 885 535 $
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications :			
7,60 %, remboursable par versements mensuels de 10 034 $, capital et intérêts échéant le 5 avril 2015*	7,60 %	900 155	950 076
6,90 %, remboursable par versements mensuels de 3 734 $, capital et intérêts échéant le 29 novembre 2004*	6,90 %	29 095	70 321
6,16 %, remboursable par versements mensuels de 1 198 $, capital et intérêts échéant le 12 décembre 2006*	6,16 %	36 246	47 985
Avance du ministère des Transports, sans intérêt ni modalités de remboursement remboursé au cours de l'exercice		–	275 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursés au cours de l'exercice		–	2 959
		29 890 709	33 231 876
Portion échéant au cours du prochain exercice		(2 386 708)	(3 342 402)
		27 504 001 $	29 889 474 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications prévues à ces fins.

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2005	2 386 708 $
2006	2 363 665
2007	3 991 332
2008	2 254 998
2009	2 260 310

14. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains, des biens culturels et des aménagements en cours de réalisation financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2004	2003
Terrains	7 921 335 $	7 672 308 $
Biens culturels	6 545 251	6 545 251
Aménagements en cours de réalisation	1 019 571	887 911
	15 486 157 $	15 105 470 $

15. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2004, la Commission a des engagements concernant l'achat de biens et de services, au cours des 5 prochains exercices, qui totalisent 2 838 275 $ (2003 : 7 444 664 $).

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent 65 114 $ (2003 : 60 927 $).

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur marchande des contributions à recevoir et reportées à long terme est établie en actualisant le flux de trésorerie futur à un taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des placements comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers.

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	30 368 264 $	32 587 038 $	32 661 346 $	33 629 387 $
Contributions à recevoir	40 000	35 472	–	–
Contributions reportées	48 652	43 657	16 014	15 539
Dette à long terme –				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	28 925 213	31 019 472	31 885 535	32 757 443
Emprunts garantis par le ministère	965 496	1 094 995	1 068 382	1 153 661

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les apparentés dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les apparentés sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 7.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2004.

Annexe 2003 2004

Les avis au gouvernement

Avis de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'année 2003-2004

Les articles 15 et 15.1 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1) habilitent cette dernière à conseiller le gouvernement sur différents sujets dont l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec en regard de l'application des articles 51, 53.7, 56.14 et 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir doit, avant de donner un avis relatif au schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec ou de l'une de ses constituantes, demander l'avis de la Commission de la capitale nationale du Québec, et ce, conformément à l'article 267.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Pour l'année 2003-2004, les avis donnés par la Commission furent les suivants :

AVIS 01 – ***2003-2004 concernant le règlement de contrôle intérimaire nº 01-2003 de la MRC de La Jacques-Cartier***

Objet de l'avis : Ce règlement se rapporte marginalement aux orientations de la Commission. Cette dernière ne s'estime donc pas concernée par la requête et soumet quelques commentaires à propos de l'importance qui doit être accordée à la préservation du capital « nature » ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur des éléments représentatifs des milieux forestiers, agricoles, aquatiques et humides.

AVIS 02 – ***2003-2004 concernant le règlement nº 01-2003 de la MRC de L'Île-d'Orléans***

Objet de l'avis : La Commission considère que le règlement va à l'encontre des principes établis par le schéma d'aménagement de la MRC, car il autorise des constructions à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, dans les aires d'affectation agricole et de conservation. La Commission soutient également que pour que le règlement soit conforme à ses orientations, la MRC devra apporter des modifications à son règlement soit interdire toute construction dans les aires d'affectation de conservation.

AVIS 03 – ***2003-2004 concernant le règlement nº RV-2003-00-76 de la Ville de Lévis***

Objet de l'avis : Ce règlement vise à agrandir une affectation « pôle commercial » à même le territoire d'une affectation « secteur industriel spécialisé ». Cette modification permettra à la Ville d'uniformiser l'utilisation du sol dans ce secteur. Par ailleurs, la Commission recommande que la Ville prenne en considération l'extension de l'affectation commerciale vis-à-vis de la consolidation de son centre-ville et qu'elle favorise celui-ci pour toute implantation d'édifice gouvernemental sur son territoire.

AVIS 04 – ***2003-2004 concernant le projet de règlement modifiant le règlement 1987-03 de la Ville de Lévis***

Objet de l'avis : Ce projet de règlement révise le concept des zones prioritaires d'aménagement du territoire de la Ville de Lévis. Dans son schéma d'aménagement, la

Ville s'est donné un mécanisme de révision périodique de ces zones qui permet de faire évoluer la planification du territoire municipal. La Commission est favorable à cette révision et soumet des commentaires à la Ville. Celle-ci doit hiérarchiser les pôles de son territoire et définir des sous-pôles, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, de même que définir des orientations en ce qui concerne le développement des commerces de grande surface sur son territoire afin de s'arrimer avec les autres composantes de la Communauté métropolitaine de Québec.

AVIS 05 – ***2003-2004 concernant le règlement de contrôle intérimaire nº RV-2003-00-77 de la Ville de Lévis***

OBJET DE L'AVIS : Ce règlement se rapporte marginalement aux orientations de la Commission. Cette dernière ne s'estime donc pas concernée par la requête et soumet quelques commentaires à propos de l'utilisation des zones prioritaires d'aménagement qui doivent viser à consolider les secteurs déjà urbanisés et à relier ces secteurs entre eux. Elle souligne aussi que la taille minimale des lots dans les zones prioritaires d'aménagement doit permettre une lecture claire du paysage dans une perspective de développement durable.

AVIS 06 – ***2003-2004 concernant le règlement de contrôle intérimaire nº 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec***

OBJET DE L'AVIS : Ce règlement se rapporte marginalement aux orientations de la Commission. Cette dernière ne s'estime donc pas concernée par la requête et soumet quelques commentaires à propos de l'importance qu'elle accorde à la préservation du capital « nature » de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). De même, elle encourage la CMQ à tout mettre en œuvre pour définir, caractériser, protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus, le patrimoine naturel et les territoires agroforestiers. La Commission souligne aussi son intérêt à collaborer avec la CMQ à cet effet.

AVIS 07 – ***2003-2004 concernant le règlement R.V.Q. 290 de la Ville de Québec***

OBJET DE L'AVIS : La Commission se réjouit de la volonté de la Ville de Québec de mettre en place un outil de gestion des établissements de vente au détail d'une superficie de plus de 4 000 mètres carrés afin de prendre le temps de réfléchir à la forme que prendra son développement commercial au cours des prochaines années. La Commission est d'avis que cet outil est valide mais qu'il mérite certaines précisions quant à la nature des conditions qui permettraient de permettre un tel usage puisque celles-ci ne sont pas du tout mentionnées dans le règlement. Elle recommande aussi à la Ville de mettre en place un ou plusieurs programmes particuliers d'urbanisme pour la gestion des zones commerciales visées par le règlement afin de mieux contrôler les aspects esthétiques relatifs à ce genre d'établissement commercial.

AVIS 08 – ***2003-2004 concernant le règlement de contrôle intérimaire nº 120 de la MRC de La Côte-de-Beaupré***

OBJET DE L'AVIS : Ce règlement vise à refondre, en un seul règlement, le règlement de contrôle intérimaire nº 13 de la MRC de La Côte-de-Beaupré adopté le 12 octobre 1983 et les nombreux amendements qui l'ont modifié depuis son entrée en vigueur. Puisque le règlement n'apporte pas de nouveaux éléments et que la Commission a déjà formulé des avis sur ces amendements, elle ne s'oppose donc pas à son adoption. Elle rappelle, par ailleurs, des commentaires qu'elle avait préalablement formulés dans l'avis 02 – 2002-2003 et souligne sa préoccupation quant à la mise en valeur des voies d'accès à la capitale et à leur cadre paysager. Pour ce faire, elle invite la MRC à imaginer, au moment de la révision de son schéma d'aménagement, des orientations pour faciliter cette mise en valeur.

AVIS 09 – *2003-2004 concernant le règlement de contrôle intérimaire n^o^ R.V.Q. 433 de la Ville de Québec*

OBJET DE L'AVIS : Ce règlement est conforme aux orientations de la Commission et vise à réserver, aux fins de développement futur, une portion de territoire de la Ville de Québec conformément aux orientations d'aménagement du pôle D'Estimauville.

AVIS 10 – *2003-2004 concernant le règlement n^o^ RV-2003-01-49 de la Ville de Lévis*

OBJET DE L'AVIS : Ce règlement n'entre pas en conflit avec les orientations de la Commission puisqu'il vise à autoriser le retrait d'une portion minime de territoire de la zone agricole permanente. La présence de la même affectation du sol à proximité et la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec qui autorise le changement d'affectation sont des arguments qui permettent d'autoriser ce retrait. Par ailleurs, la Commission de la capitale nationale du Québec rappelle à la Ville de Lévis que l'agrandissement de son périmètre d'urbanisation doit être limité au strict minimum et qu'elle doit favoriser le développement à l'intérieur de celui-ci.

AVIS 11 – *2003-2004 concernant le projet de règlement modifiant le règlement n° 1987-03 de la Ville de Lévis*

OBJET DE L'AVIS : La Commission se réjouit de la volonté de la Ville de Lévis de consolider son territoire urbanisé, et ce, principalement par la révision périodique de ses zones prioritaires d'aménagement. Elle rappelle les commentaires formulés dans l'avis 04 – 2003-2004 et qui s'appliquent également pour le présent règlement. La Commission souligne également des irrégularités sur la cartographie du règlement afin que les zones prioritaires d'aménagement ne puissent être superposées à des zones à risque d'inondation.

AVIS 12 – *2003-2004 concernant le règlement de contrôle intérimaire n^o^ RV-2004-01-76 de la Ville de Lévis*

OBJET DE L'AVIS : Ce règlement est conforme aux orientations de la Commission. La redéfinition périodique des zones prioritaires d'aménagement permet de concentrer le développement de la Ville de Lévis. La Commission considère que le développement résidentiel qui se fait à l'intérieur des zones prioritaires doit consolider les secteurs déjà urbanisés et desservis par des réseaux d'infrastructures. De même, tout développement doit favoriser la consolidation des secteurs commerciaux existants et des réseaux de transport en commun en misant sur une augmentation de la mixité et de la densité des secteurs visés.

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

GRAPHIQUE 1
Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires), exercices 1995-1996 à 2003-2004 14

GRAPHIQUE 2
Sommaire des investissements selon les sources de fonds, exercices 1995-1996 à 2003-2004 14

GRAPHIQUE 3
Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires), exercice 2003-2004 14

GRAPHIQUE 4
Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale 19

TABLEAU 1
Traitement applicable aux cadres de la Commission 28

TABLEAU 2
Maintien des actifs 36

PHOTOGRAPHIES ET ILLUSTRATIONS

Page couverture

La Fresque de l'Hôtel-Dieu de Québec
CCNQ, Guy Couture

La Fresque du Petit-Champlain
CCNQ, Sandy Lebrun

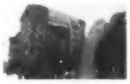

La Fresque des Québécois
CCNQ, Yves Tessier

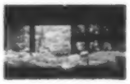

La Fresque de la bibliothèque Gabrielle-Roy (Détail)
Eugen Kedl

La Fresque de la bibliothèque Lauréat-Vallière
CCNQ, Guy Couture

Page 18 – Le prix Thomas-Baillairgé 2003

Sur la photographie, de gauche à droite : M. Claude Hamelin Lalonde, président de l'Ordre des architectes, Mme Sophie Durocher, M. Serge Filion, M. Jean Jobin et M. Guy Simard.

Page 20 – L'inauguration du monument Louis-Hippolyte-La Fontaine, le 4 novembre 2003

Sur la photographie, de gauche à droite : M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale, M. Jean Charest, premier ministre, M. Bernard Landry, chef de l'opposition, M. Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup, M. Pierre Boulanger, président et directeur général de la CCNQ et Mme Juliette Champagne, directrice du Protocole de l'Assemblée nationale.

Crédits pour les fresques

La Fresque des Québécois
Conception et réalisation : © Cité de la Création
www.cite-creation.fr
Téléphone : 33 (0) 4 78 50 44 57

La Fresque du Petit-Champlain page 23
La Fresque de la bibliothèque Lauréat-Vallière page 24
La Fresque de l'Hôtel-Dieu de Québec page 24
La Fresque de la bibliothèque Gabrielle-Roy page 24
Conception et réalisation : © Murale Création
www.muralecreation.com
Téléphone : (418) 694-0000

Publié par la Direction de la promotion et des communications

Lucille Lord
Chargée de l'édition

Denis Angers
Textes

Mélissa Lepage-Fillion et Julie Aubé
Secrétariat

Pouliot Guay graphistes
Conception graphique et infographie

J.B. Deschamps inc.
Photogravure et impression

© Commission de la capitale nationale du Québec, 2004

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1206-2073
ISBN 2-550-43343-2

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec